

*Ordre du jour du lundi 22 avril 1839.*

A midi précis, réunion dans les bureaux.  
Nomination de la Commission des pétitions et de la Commission de comptabilité.  
A 1 heure, séance publique.  
Interpellations.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENTIE DE M. HIPPOLYTE PASSY, PRÉSIDENT  
ET DE M. CALMON, VICE-PRÉSIDENT.

*Séance du lundi 22 avril 1839.*

PRÉSIDENTIE DE M. HIPPOLYTE PASSY.

La séance est ouverte à 1 h. 1/4.  
Le procès-verbal de la séance du vendredi 19 avril est lu et adopté.

## HOMMAGES A LA CHAMBRE (1).

Il est fait hommage à la Chambre des ouvrages intitulés :

*Paix et Méditation : Mémoire ou Défense de la nation espagnole*, adressé à S. M. le roi des Français et aux Chambres françaises, offert par l'auteur, M. le baron A. Dasda;

*Les ombres d'Alexandre I<sup>er</sup>, Empereur de toutes les Russies et du prince de Talleyrand, ci-devant évêque d'Autun*, etc., etc., offert par l'auteur, M. Lesueur-Destourest.

(La Chambre en ordonne la mention au procès-verbal et le dépôt en sa bibliothèque.)

(M. Guestier, député de la Gironde, admis dans la séance du 5 avril, prête serment.)

(La Chambre donne acte du serment.) (2)

## COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

1<sup>o</sup> PROJET DE LOI RELATIF A UNE DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PENSIONS MILITAIRES DE 1839.

M. le **Président**. La parole est à M. le ministre de la Guerre pour des communications du Gouvernement.

M. **Despans-Cubières**, *ministre de la guerre*. Messieurs, nous avons l'honneur de vous apporter au nom du roi un projet de loi ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire de 900,000 francs pour le service des pensions militaires de 1839. Je demande à la Chambre si elle veut que je lui donne lecture de l'exposé des motifs, ou si elle consent que je le dépose sur le bureau avec le projet de loi.

(1) Ces hommages ne sont pas mentionnés au *Moniteur*.

(2) Le *Moniteur* ne fait pas mention de cette prestation de serment.

*Voix diverses* : Déposez! déposez!

(M. le ministre de la Guerre se borne à lire le projet de loi, qu'il dépose ensuite sur le bureau avec l'exposé des motifs.) (1)

2<sup>o</sup> PROJET DE LOI RELATIF A L'APPEL DE 80,000 HOMMES SUR LA CLASSE DE 1838.

M. **Despans-Cubières**, *ministre de la guerre*. J'ai également l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi pour l'appel de 80,000 hommes sur la classe de 1838 (2).

M. le **Président**. La Chambre donne acte à M. le ministre de la Guerre de la présentation des projets de loi dont elle vient d'entendre la lecture; elle en ordonne l'impression, la distribution et le renvoi dans ses bureaux.

La parole est à M. le ministre des Finances pour la présentation de plusieurs projets de loi.

M. **Gautier**, *ministre des finances*. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre :

1<sup>o</sup> Un projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1836 (3);

2<sup>o</sup> Un projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1837 (4);

3<sup>o</sup> Un projet de loi sur les crédits supplémentaires, pour les dépenses des exercices 1838 et 1839, et des exercices clos (5).

M. le **Président**. J'engage la Chambre à faire silence. M. le ministre des Finances va donner lecture de l'exposé des motifs du projet de loi portant fixation du budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1840.

M. **Gautier**, *ministre des finances, lisant* : Messieurs, les projets de loi sur la fixation des recettes et des dépenses de l'exercice 1840 ont déjà été apportés, le 22 janvier dernier, à la Chambre des députés (6); depuis, le renouvellement de cette Assemblée a fait naître la nécessité de la saisir de nouveau de leur examen. Le roi nous a ordonné de vous les présenter. Ils sont accompagnés des nombreux documents qui ont déjà été produits à l'appui, et dont la réimpression eût occasionné une dépense assez considérable, que

(1) Voy. ce projet de loi, ci-après, p. 243 : 1<sup>re</sup> annexe à la séance de la Chambre des députés du lundi 22 avril 1839.

(2) Voy. ce projet de loi, ci-après, p. 250 : 2<sup>e</sup> annexe à la séance de la Chambre des députés du lundi 22 avril 1839.

(3) Voy. ce projet de loi, ci-après, p. 282 : 3<sup>e</sup> annexe à la séance de la Chambre des députés du 22 avril 1839.

(4) Voy. ce projet de loi, ci-après, p. 312 : 4<sup>e</sup> annexe à la séance de la Chambre des députés du lundi 22 avril 1839.

(5) Voy. ci-après, ce projet de loi, p. 351 : 5<sup>e</sup> annexe à la séance de la Chambre des députés du lundi 22 avril 1839.

(6) N<sup>o</sup> 5 des Impressions de la Chambre des députés (2<sup>e</sup> session de 1839). — Voy. ci-après; p. 364 : 6<sup>e</sup> annexe de la Chambre des députés du lundi 22 avril 1839, le texte du projet de budget de l'exercice 1840 (Recettes et dépenses) tel qu'il fut présenté à la Chambre le 22 janvier 1839, avant le renouvellement de cette assemblée.

nous avons jugée inutile, et la perte d'un temps précieux.

Vous le savez, Messieurs, l'avenir n'est pas dans le mandat que nous avons accepté; le présent seul en fait partie.

Ce sont les nécessités du présent qui exigent que, pour ne pas retarder plus longtemps le moment où vous pourrez vous livrer à l'accomplissement d'un de vos plus importants devoirs, la proposition du budget de 1840 vous soit dès ce moment soumise. Elle est l'œuvre de nos prédécesseurs; nous la déposons devant vous telle qu'ils l'ont conçue, et sans y avoir apporté aucun changement.

Cependant nous avons examiné, avec une attention qui s'est plus particulièrement portée sur les propositions qui ont pour résultat des augmentations de crédit, les évaluations que ce projet renferme, et si nous vous demandons pour elles votre approbation, c'est que nous en croyons la nécessité pleinement justifiée.

Nous ne devons même pas vous dissimuler, Messieurs, que ces propositions nous ont paru susceptibles de quelques augmentations exigées par les besoins nouveaux qui se sont révélés dans plusieurs services. Nous n'hésitons pas à penser qu'il vaut mieux les comprendre dans les évaluations du budget des dépenses que de les passer sous silence, avec la presque certitude que plus tard elles deviendront inévitablement l'objet de demandes de crédits supplémentaires. Les ministres à qui de graves motifs d'intérêt public nous font si vivement désirer de remettre, le plus tôt possible, l'accomplissement ultérieur de la mission que nous remplissons aujourd'hui, partageront, nous n'en doutons pas, l'opinion que nous exprimons à cet égard. Mais, s'il en est ainsi, ces modifications, comme celles qu'il serait reconnu nécessaire d'introduire dans les évaluations primitives des recettes, pourront devenir la matière de propositions supplémentaires qui vous seraient incessamment présentées, et que vous pourrez, comme cela s'est déjà pratiqué, renvoyer à votre Commission des finances pour en coordonner, s'il y a lieu, les résultats avec l'ensemble du programme général du budget.

Il nous reste à vous dire un mot de l'évaluation des recettes, et ce mot, Messieurs, doit être sincère.

Les recettes des impôts et revenus indirects du trimestre qui vient de finir offrent, il est vrai, dans leur comparaison avec celles du trimestre correspondant de l'année dernière, une augmentation de 4,806,000 francs; mais celles du mois de mars présentent au contraire une diminution qui n'est pas seulement, comme les états publiés au *Moniteur* l'indiquent, de 1,561,000 francs, mais qui s'élève en réalité à 2,007,000 francs; car pour que le rapprochement soit exact, il faut déduire du montant des recettes de cette année celui du produit de l'impôt sur le sucre indigène qui n'existait pas l'année dernière, et qui a rendu pour le mois de mars 446,000 francs.

Une diminution de plus de 2 millions sur les revenus indirects d'un seul mois est un fait grave et qui mérite de votre part, Mes-

sieurs, une sérieuse attention. Si, contre notre attente, cette décroissance du revenu se perpétuait pendant les mois suivants, vous verriez, d'une part, s'évanouir les ressources supplémentaires dont on avait conçu l'espérance alors très probable pour l'exercice 1839, et de l'autre, les produits indirects, évalués au budget de 1840 sur une base qui deviendrait inexacte, pourraient laisser un déficit dans la balance des recettes et des dépenses de 1840.

Les causes de cet abaissement des recettes sont presque exclusivement, vous ne devez pas vous le dissimuler, dans le défaut de sécurité qui résulte pour tous les intérêts matériels de nos agitations politiques. Nous ne nierons point qu'une perturbation commerciale qui s'est manifestée depuis le commencement de l'année, et que nous croyons le fruit d'une impulsion exagérée dans le mouvement des affaires, n'y soit pour quelque chose; mais ce n'est là qu'une cause tout à fait secondaire. N'oubliez pas, en effet, Messieurs, que les mois de janvier et de février ont offert un excédent considérable, et que c'est précisément à l'époque du développement de la crise politique où nous en sommes encore que ce résultat s'est manifesté. Messieurs, la sécurité est la première et la plus nécessaire condition du bien-être public; avec elle, toutes les forces du pays prennent leur développement naturel et concourent d'elles-mêmes à l'utilité commune; sans elle, tout s'affaiblit et se divise.

Que faut-il, Messieurs, pour la rétablir?

La conciliation de tous les sentiments patriotiques dans un seul but, le rétablissement de la marche régulière du Gouvernement.

*Au centre droit* : Très bien! très bien!

**M. Gautier**, ministre des finances. Pour nous, Messieurs, qui ne déclinons la responsabilité actuelle d'aucun des actes par lesquels s'exerce l'autorité constitutionnelle du roi, ce sentiment et ce but sont les nôtres. Nous n'étions pas du ministère passé; nous ne serons pas du ministère prochain; aucun intérêt personnel ne saurait donc altérer l'impartialité de notre concours. (*Marques nombreuses d'adhésion.*)

**M. le Président** La Chambre donne acte à M. le ministre des Finances de la présentation de ces projets de loi; elle en ordonne l'impression et le renvoi dans ses bureaux.

SUITE DE LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

ORNE.

*Admission de M. Ballot qui avait été ajournée.*

**M. Paixhans**, rapporteur. La Chambre, dans sa séance du 11 avril, avait ajourné l'admission de M. Ballot jusqu'à production de pièces; aujourd'hui M. Ballot produit ces pièces, elles sont régulières; le 7<sup>e</sup> bureau vous propose son admission.

**M. le Président**, M. Ballot est admis: Est-il présent? (*Non, il est absent.*)

## INTERPELLATION SUR LA CRISE POLITIQUE.

**M. le Président.** L'ordre du jour appelle les interpellations annoncées dans la séance de vendredi dernier. M. Mauguin a la parole.

**M. Monier de la Sizeranne, de sa place.** Je demande la parole pour une question préjudicielle. (*Réclamation.*)

**M. Monier de la Sizeranne, à la tribune.** Je viens proposer l'ajournement des interpellations et des explications demandées par l'honorable M. Mauguin à votre dernière séance. Je comprends l'impatience de M. Mauguin; cette impatience, la Chambre tout entière la partage sans aucun doute. (*Oui! oui..., et le pays aussi.*)

La situation est grave, d'importants intérêts sont en souffrance, le pays attend et espère la fin de la crise ministérielle.

Mais, je le demande, ce que vous allez faire est-il de nature à en abrégier la durée? Je ne le pense pas, je crois au contraire qu'il en peut naître des difficultés plus graves encore. Quelques jours à peine se sont écoulés depuis que la Chambre, consultée sur une question qu'il aurait mieux valu peut-être ne pas livrer à son appréciation, a répondu par la formation de son bureau définitif, et vous voulez que ces quelques jours aient produit un résultat. Cette impatience, je le répète, je la comprends, mais je ne crois pas qu'elle soit encore suffisamment justifiée.

J'ignore où en sont aujourd'hui les négociations, je serais fort désireux d'en connaître les phases; mais je suis entièrement convaincu que les explications demandées ne peuvent qu'accroître les difficultés.

Je n'hésite pas à sacrifier un intérêt de curiosité (*Exclamations*) à un intérêt beaucoup plus grave (*Oui... l'intérêt national*), et je persiste à demander l'ajournement des interpellations à lundi prochain. (*Non! non!*)

**M. Mauguin.** J'aurais à me plaindre de l'honorable membre qui descend de la tribune, si je pouvais penser qu'il ait attribué à un mouvement de curiosité les interpellations pour lesquelles je vous ai prié d'indiquer cette séance. Dans ce qu'il a dit au contraire, il a donné de lui-même d'autres motifs.

La situation est grave, elle se prolonge depuis trop longtemps. La Chambre a par-devers elle un moyen de la faire finir, d'amenner enfin à cette crise un terme qui est désiré, je ne crains pas de le dire, par le pays tout entier. (*Marques d'assentiment.*)

La Chambre voudra-t-elle, dès à présent, faire son devoir; voudra-t-elle, au contraire, ajourner? C'est dans ces termes que la question est posée.

Quant à moi, je déclare m'opposer à l'ajournement!

Je suis cependant aux ordres de la Chambre, et je demande qu'elle veuille bien me maintenir la parole. (*Oui! oui! parlez!*)

*Plusieurs membres :* Aux voix l'ajournement.

**M. le général Bugcaud.** Je demande la parole contre l'ajournement.

**M. Glais-Bizoin, et autres voix de la gauche :** Parlez! Monsieur Mauguin!

**M. le Président.** L'ajournement des interpellations a été proposé. Cette demande est-elle appuyée? (*Oui! oui! non! non!*) On répond oui, on répond non, je dois mettre l'ajournement aux voix.

(La Chambre, consultée, décide à une forte majorité que les interpellations ne seront point ajournées.)

**M. Mauguin.** Messieurs, vous devez avoir quelque hâte d'entendre les explications que cette séance doit produire; aussi ne demanderai-je à votre juste impatience que le temps nécessaire pour tracer un cadre à la discussion.

La crise politique qui a désolé et qui désole encore notre commerce, et qui, en même temps, à l'extérieur, a diminué pour quelque temps notre légitime influence, est un événement trop grave pour qu'il ne soit pas de notre devoir d'en rechercher, d'en approfondir toutes les causes. Il y va de nos plus hauts intérêts, il y va même, j'ose le dire, de la consolidation ou de l'ébranlement de nos institutions représentatives. Le pays ne pourrait tolérer longtemps une forme de gouvernement dont les intermittences trop répétées et trop longues n'offriraient aucune protection aux intérêts publics, et laisseraient les intérêts privés dans un état horrible de souffrance. (*Très bien!*)

La première question que j'ai à adresser sur la position actuelle vient nécessairement tomber sur le ministère qui est devant nous. (*On rit.*) Il est ici, permettez-moi de le dire, dans une position étrange; non pas que je veuille rien dire de désagréable aux personnes qui composent maintenant le cabinet, mais je suis obligé de procéder du point de vue constitutionnel au point de vue abstrait, et d'examiner si ce sont des ministres.

On nous a dit que nous avions des ministres; et le même jour où la signature royale déléguait le pouvoir à un cabinet, ce même jour le *Moniteur* nous annonçait que ce cabinet n'était que transitoire, qu'on en attendait un autre, et que cet autre serait incessamment constitué.

Et ce n'est pas seulement le *Moniteur* qui s'est expliqué ainsi; les ministres eux-mêmes l'ont dit à cette tribune, et l'un d'eux vient de le répéter encore.

Ainsi, Messieurs, tout est provisoire autour de nous, même le ministère, même le cabinet, et peut-être son existence ne fait-elle que prolonger cet état provisoire qui nous afflige. Cependant les affaires de l'Etat peuvent-elles être ainsi abandonnées à un cabinet de passage. Remarquons qu'il faut dans un cabinet (je parle d'une manière abstraite) il faut, dans un cabinet, non seulement la connaissance de ce qui s'est passé, mais aussi la pensée de l'avenir. Il faut cette pensée de l'avenir, non seulement pour le mouvement qu'on veut imprimer à l'extérieur, mais également pour la politique étrangère, pour conserver les intérêts du pays, pour veiller sans cesse sur ce qui peut leur porter atteinte, en un mot il faut con-

naître les négociations passées et avoir la pensée des négociations à former.

Si cependant les ministres viennent dire : Nous sommes ici en passant, nous n'y sommes que pour un instant, nous appelons de tous nos vœux nos successeurs; comment peuvent-ils alors répondre à tous les besoins du pays? Je demanderai aux honorables membres qui composent le cabinet comment ils ont pu s'exposer à une situation pareille, et à des reproches constitutionnels qui peuvent tomber sur eux, puisqu'ils n'ont pas même un chef, un président du conseil; que la responsabilité ministérielle n'a pas son caractère d'unité. Ils ne seront pas embarrassés pour me répondre, et c'est précisément cette réponse que je viens les prier de faire à cette tribune. S'ils se sont mis dans une position fautive, il faut qu'ils disent pourquoi, il faut qu'ils disent quel grand intérêt du pays les a déterminés à se saisir ainsi d'un pouvoir chancelant; quelle était la nature des combinaisons ministérielles qui avaient échoué, quelle était celle qui devait se former sous leurs yeux, à côté d'eux; il faut qu'ils le disent, autrement ils prendraient l'attitude d'un cabinet sérieux et devant rester au pouvoir; et s'ils prenaient cette attitude ils seraient évidemment en opposition avec leur langage soit dans le *Moniteur*, soit à la tribune.

Ensuite, comme ils représentent ici la Couronne, c'est à eux de dire ce qui s'est passé autour d'elle, quels sont les intérêts qui, autour de la Couronne, ont été établis, brisés, rompus plusieurs négociations; en un mot, c'est à eux de nous initier aux mystères de la position actuelle.

Quant à ceux de nos honorables collègues dont les noms ont figuré dans les diverses combinaisons, je n'ai certainement pas le droit de les appeler à la tribune; mais ils sont vis-à-vis du pays dans une position qui ne leur permet pas de garder le silence. Ils ont aussi une responsabilité morale : le pouvoir leur a été offert, pourquoi ne l'ont-ils pas accepté?

**M. Dupin.** Je demande la parole. (*Sensation.*)

**M. Mauguin.** Quelles sont les causes qui ont amené et des refus et une impuissance qui nous afflige? Si je connais bien (je puis me tromper), si je connais bien ce qui s'est passé, nous aurions eu successivement cinq phases, cinq combinaisons ministérielles.

Immédiatement après la démission du ministère du 15 avril, une combinaison s'est formée. A sa tête on voit figurer un illustre maréchal. Il appelle autour de lui les chefs de la coalition; entre eux se partagent les hautes fonctions publiques : un membre du centre droit, deux même doivent avoir le portefeuille. Le centre gauche est représenté par son principal chef; une partie notable de la gauche reçoit une des hautes fonctions, la plus élevée de cette Chambre. En un mot, la combinaison paraît devoir arriver à terme. Qui l'a détruite? On en accuse les exigences des membres du centre droit appelés au cabinet. C'est à eux de répondre, sinon sur eux tomberait la responsabilité. (*On rit*) que l'opinion publique en France fera peser sur tous

ceux qui sont cause de la prolongation de la crise qui nous afflige.

Cette première combinaison est abandonnée. Voilà la première phase; une seconde succède : un illustre maréchal appelle autour de lui plusieurs membres du centre gauche, et le ministère qui va se former reçoit le nom de ministère centre gauche. On est d'accord sur un programme dont les termes nous ont été indiqués d'une manière assez imparfaite; et lorsque tout était d'accord sur les personnes et sur les choses, à ce qu'on affirme, rupture, dissolution accompagnée même de circonstances assez étranges, dit-on; l'un des membres de ce cabinet mort ainsi avant d'être né, l'honorable chef du centre gauche, viendra sans doute dire à la Chambre la part de responsabilité qu'il a prise et dans la combinaison et dans la rupture. (*Nouvelle hilarité.*)

Troisième phase. La présidence de M. le maréchal Soult est abandonnée, et, suivant quelques feuilles bien informées, nous devons le croire, du moins, la composition du cabinet est remise à l'ancien président du cabinet du 22 février; il est chargé de faire le cabinet. On s'en rapporte, assure-t-on, à lui sur les principes et sur les personnes. Il a pu saisir le pouvoir, pourquoi ne l'a-t-il fait? quelles sont les causes des difficultés qui étaient survenues? pour quel motif cette rupture? Ici l'ancien président du 22 février a d'autant plus d'intérêt à s'expliquer lui-même qu'il pourrait à l'avenir être taxé, lui et ses amis, de l'impuissance de gouverner le pays, et que, sans doute, il ne veut pas laisser planer sur lui un pareil soupçon.

Après ces trois phases, on commence une autre qui n'a été que confusion; la présidence était revenue à l'illustre maréchal Soult. Alors on voit un mélange de toutes les couleurs, de toutes les nuances. Je n'ai pas été initié à tous ces mystères. Quoi qu'il en soit, on a encore fini par la stérilité. Et enfin, une autre phase qui est notre ouvrage a appelé notre honorable président sur la scène.

Il aura sans doute aussi à nous dire quelles causes ont empêché le succès de ses efforts. (*On rit.*) Je crois que les honorables membres que je viens d'indiquer ne pourront se dispenser de venir nous donner à la tribune les explications que je demande. J'ai même lieu de croire qu'eux-mêmes désirent que la vérité soit connue, et qu'ils y contribueront de tous leurs efforts.

Je me rendrai, je crois, votre organe en exprimant le désir que, dans toute cette discussion, les questions de principes absorbent les questions de personnes. Il ne s'agit pas ici de querelles d'amour-propre, mais de hauts intérêts de l'Etat, et ces hauts intérêts occuperont seuls votre attention.

Quant à vous, Messieurs, votre position s'agrandit et s'éleve; le pouvoir reste incertain entre deux routes dont l'une lui est irrévocablement fermée, dont l'autre lui inspire de fausses terreurs; et cependant, au milieu de ces irrésolutions, de ces incertitudes, le pays abandonné, sans direction, peut donner sur des écueils. Il n'est pas de crise politique dont on ne sorte avec de l'énergie et de la volonté; la timidité et la faiblesse ne font qu'amener les dangers. De la résolution, de la volonté, Messieurs, et vous devien-

drez les véritables appuis de la Couronne, et vous serez les bienfaiteurs de la France. (*Très bien! très bien!*)

M. Girod (*de l'Ain*), garde des sceaux, ministre de la justice. Messieurs, la Chambre sent que nous n'avons pas à nous expliquer sur les interpellations adressées à quelques-uns de ses membres. C'est à eux qu'il appartient d'examiner comment ils doivent y répondre. Nous nous féliciterions seulement de les voir saisir l'occasion de rendre pleine justice à la manière dont l'action de la Couronne s'est exercée dans cette conjoncture. (*Mouvements divers.*)

Comme je ne trouve dans la phrase que je viens de prononcer, rien qui puisse éveiller aucune susceptibilité, je vais la répéter : Nous nous féliciterions seulement de les voir saisir l'occasion de rendre pleine justice à la manière dont l'action de la Couronne s'est exercée dans cette conjoncture. (*Approbatton aux centres.*)

Pour ce qui concerne le cabinet actuel, sa situation vraiment exceptionnelle (*On rit*) nous autorise à une réponse qui, dans d'autres circonstances, ne nous eût pas été permise, et nous pouvons déclarer que notre mission est bien sincèrement telle que nous l'avons qualifiée nous-mêmes, telle qu'elle vient encore d'être définie par M. le ministre des finances : elle consistait, nous l'avons dit ailleurs, et nous devons le répéter ici, elle consistait à terminer constitutionnellement l'existence du cabinet démissionnaire, à donner les moyens de résoudre par les voies régulières les difficultés du moment, et à pourvoir à l'expédition des affaires dont le retard aurait compromis de trop graves intérêts. (*Très bien! très bien!*) Cette mission, nous l'avons acceptée loyalement, avec une entière négation personnelle; nous ne dirons pas avec courage, il n'en était certes pas besoin pour remplir un semblable devoir, même au prix de quelques calomnies, de quelques sarcasmes, que tout homme politique doit savoir estimer à leur juste valeur. (*Très bien! très bien!*)

Nous nous sommes scrupuleusement renfermés dans les limites de cette mission; et persuadés que, pour les plus graves intérêts, son terme s'est déjà trop fait attendre, nous le hâtons de tous nos vœux.

Quant aux actes de notre Administration, nous les livrons à l'investigation la plus sévère, et nous serons toujours prêts à en répondre. (*Très bien! très bien!*)

M. Dupin. Messieurs, je ne viens pas ici répondre à des interpellations; je ne les accepterais pas, elles excéderaient le droit de celui qui me les adresserait, elles compromettraient le mien si j'y déférais.

Je ne viens pas non plus comme un témoin à décharge, comme s'il y avait un accusé, et comme s'il était besoin de justifier ce qui ne peut pas être compromis. (*Très bien, très bien!*)

Je donnerai des explications. Chacun de nous peut en effet en donner volontairement, avec la mesure qui lui appartient. Quand des combinaisons ministérielles ont été entamées, quand elles ont duré, chacun de ceux qui y ont été impliqués peut être appelé à dire pourquoi il consentait à y entrer et pourquoi

il a cessé d'y consentir; c'est son droit, cela peut être un devoir; il peut y avoir intérêt.

Et ceci, chacun peut se rassurer, je le ferai sans compromettre les personnes et sans compromettre les choses; sans compromettre mes amis, sans attaquer mes adversaires et sans perdre de vue le grand intérêt public qui doit toujours nous animer, et qui, tôt ou tard, finira par nous réunir. (*Très bien!*)

Après ma réélection, j'avais pris mon parti de passer la session sur mon banc, et je m'en expliquai en ces termes devant mes électeurs : « Pour moi, leur dis-je, je retournerai sur les bancs de la Chambre pour y occuper au centre gauche la place que j'y ai prise dès le premier jour où j'y suis entré, et que j'ai toujours gardée depuis. Je professerai les mêmes principes, je défendrai les mêmes opinions. »

Mon intention était de rester plus longtemps dans la Nièvre; mais je reçus plusieurs messages qui pressaient mon retour, et j'avoue que j'en fus surpris!

La première combinaison, celle qu'on avait commencée en mon absence, me paraissait naturelle. Il y avait eu une coalition, on annonçait qu'elle revenait en majorité; un ministère de coalition qui eût admis différents éléments semblait (de la part du moins de ceux qui avaient fait partie de la coalition) une chose toute simple; ils n'avaient pas à s'étonner lorsqu'ils se retrouveraient ensemble au ministère. Mais j'avoue que, pour mon compte, j'avais peine à m'expliquer pourquoi on s'adressait à moi. En effet, je ne pouvais compter sur la majorité d'aucun côté (*On rit*); ni avec la coalition, parce que j'en n'avais pas voulu y entrer, je le dis franchement, je l'avais désapprouvée; ni avec les partisans du 15 avril, parce qu'après avoir longtemps conseillé la modification du ministère, j'avais été finalement d'avis de sa retraite, et j'avais été réduit à la fin à formuler comme opinion ce que je n'avais pas pu faire goûter comme conseil.

Cependant si je m'étais séparé, par ma conduite, de mes amis politiques, c'est ainsi qu'on est convenu de les appeler (*Hilarité générale*), je ne m'en étais pas séparé par les opinions, et j'ai vu avec plaisir qu'après m'avoir quelque temps méconnu, ils m'ont à la fin rendu cette justice, qu'ils m'avaient retrouvé au même point. Il s'agissait de composer un ministère qui fût d'accord avec ces opinions.

Il y avait une responsabilité à encourir, si, par un refus, j'empêchais la formation d'un cabinet qui aurait pu donner cours à ces mêmes opinions. Je cédaï. Je cédaï malgré mes répugnances pour la vie ministérielle, et j'espère que nous sommes arrivés à une époque où l'on croira facilement ceux qui disent que ce n'est pas être sur un lit de roses que d'être sur les bancs ministériels. (*Assentiment.*) Il est bon que le public sache qu'il fait lui-même une des grandes difficultés de la situation. Indépendamment des difficultés qui s'attachent toujours à la conduite des affaires de la part d'un cabinet, et de la responsabilité qui pèse sur lui, il y a des difficultés qui passent aussi des rapports avec cette Chambre. J'en appelle aux souvenirs des dernières sessions, à la difficulté même de se faire entendre avec quelque silence, avec quelque at-

tention, lorsqu'on parle, cependant, non pas seulement comme exerçant une faculté, mais encore comme exerçant un droit, en parlant au nom d'un des pouvoirs de l'État. Il y a encore des difficultés énormes en présence d'une presse qui, en général, ne consent à soutenir que ceux qu'elle domine, et, comme on le disait dernièrement dans un journal, à ne reconnaître pour maîtres que ceux qui promettent de lui obéir à quelques égards. (*Très bien! très bien!*)

Enfin il y a beaucoup d'ingratitude envers ceux qui se dévouent. Soyons sincères à cet égard! Nous sommes arrivés à une époque déplorable, à ce point qu'on ne peut plus croire que ce soit par dévouement, par patriotisme que les hommes se conduisent. Tantôt on suppose que c'est un intérêt de cupidité, parce qu'il y a un traitement attaché à la fonction; tantôt que ce sont des vues particulières et personnelles qui dirigent les hommes publics; jamais on n'admet que ce soit pour la gloire, ni par amour du pays, ni par dévouement à un sentiment généreux. (*Très bien!*)

Encore une réflexion avant d'arriver à la question de formation du cabinet.

Il y a une crise parlementaire; le public s'en émeut, c'est vrai; mais que le public réfléchisse donc, précisément pendant que cette crise existe, pendant qu'elle se prolonge, qu'il réfléchisse aux causes, et qu'il voie s'il n'y a pas ici quelque chose dans l'égoïsme de chacun qui contribue à amener ces sortes de situations. Ainsi, en appelle-t-on aux élections, il y a tel arrondissement où l'on ne ferait pas renoncer un électeur à une foire pour aller voter. (*C'est vrai!*) Et cependant une élection peut dépendre d'une voix, et d'un député, de plusieurs députés peut dépendre la majorité d'une Chambre plus ou moins nette, plus ou moins ferme, plus ou moins compacte. Enfin, dans cette vie ministérielle, à laquelle vous appelez des hommes dévoués à l'intérêt du pays, qu'est-ce qui les attend? Des attaques pendant qu'ils y sont, l'ingratitude et le dédain quand ils n'y sont plus. (*Sensation.*)

Venons maintenant à la formation du cabinet.

J'en avais pris mon parti, et je m'étais résolu à y entrer et à accepter. Le choix qu'avait fait Sa Majesté de M. le maréchal Soult, pour entrer dans le cabinet, était une de mes raisons déterminantes; sa gloire est une des plus grandes de l'armée française; elle avait cet avantage que n'ont pas toutes les gloires, c'est d'être populaire; elle avait cet avantage que n'ont pas toutes les gloires, c'est de n'être pas seulement nationale, mais d'avoir obtenu des acclamations jusque chez l'étranger; enfin elle était célébrée également et par les majorités et par l'opposition. C'était donc un beau palmier qui devait couvrir le cabinet, qui devait s'étendre sur les membres qui le composeraient; les rayons de cette gloire n'étaient pas indifférents pour le succès que la marche des affaires pouvait obtenir dans l'opinion publique.

J'avoue aussi que le choix des autres personnes était pour moi une raison décisive.

La Couronne avait procédé constitutionnellement; le Roi avait choisi une personne chargée de former un cabinet, afin qu'il n'y eût de débats qu'avec cette personne, et par

conséquent, un débat libre, un débat dont on peut rendre compte en toute liberté, parce qu'on traite alors d'égal à égal. M. le maréchal avait réuni avec lui sept personnes, M. Humann, M. Duperré, M. Thiers, M. Dufaure, M. Passy avec M. Sauzet et moi.

Il y avait de l'avantage dans les individualités, comme dans la réunion; de la valeur dans les spécialités, et de la valeur par la juxtaposition des personnes, par leur contrepoids, par leur équilibre, par leur ensemble, les plus vifs pouvant être contenus par ceux qui l'étaient moins, et tous ensemble étant animés du même esprit et de la même opinion politique.

Un programme avait dû préoccuper les membres du cabinet: on l'avait demandé, il avait été rédigé, il fut remis à celui qui était chargé de composer l'administration, et qui s'était aussi chargé de le communiquer à la Couronne: c'était la première fois qu'on agissait ainsi, et c'est beaucoup. Du reste, et sans vouloir en lire tout le texte, je déclare que pour moi, j'attachais la plus grande importance à l'article 1<sup>er</sup>; c'était ma doctrine, ma foi politique, c'était ma justification en entrant dans le cabinet; c'était la preuve que j'y entrerais sans diminution de mes principes, sans capitulation, et qu'enfin j'y arrivais pour faire triompher ce pour quoi j'avais combattu. (*Approbation.*)

Voici le texte de la clause: « Le ministère nouveau représentant les opinions du centre gauche, ne se proclamera pas le continuateur du cabinet sortant. » (*Très bien!*) Ainsi point de glorification des ministères passés, affranchissement total de cette responsabilité solidaire qui n'était qu'un contresens. Que signifient en effet des ministres qui viennent en remplacer d'autres, et qui disent: Nous arrivons pour faire exactement la même chose que nos prédécesseurs? Pourquoi alors renvoyer les autres? pourquoi ne pas les garder, ne pas les reprendre, au lieu d'appeler à leur place des hommes nouveaux qu'on n'appelle apparemment que parce qu'ils ont quelque valeur, quelque dignité, quelque indépendance? (*Approbation.*)

Sur un autre article, celui des rentes, j'avais cru devoir faire des réserves. Je le dis franchement, je ne suis pas conversionniste, je ne suis pas pour la réduction des rentes; et si la question revenait, je ne me jetterais ni dans des questions de droit, ni dans des questions de finances; mais je tiens la mesure pour impolitique. Remuer cinq milliards de fortunes me paraît une entreprise impolitique que ne comporte pas la situation actuelle. J'exprime là-dessus les réserves que j'ai faites. La question n'aurait pu revenir cette année, et M. Humann, précisément parce qu'il était le père et l'inventeur de la proposition de la conversion, n'aurait pas été suspect en proposant l'ajournement. Il n'y avait aucun inconvénient à entrer dans le cabinet avec cette réserve que je faisais; car j'en aurais été quitte pour donner ma démission quand les autres ministres seraient restés. (*Mouvement.*)

Sur l'Espagne il n'y avait pas d'intervention actuelle, mais il y avait réserve, en cas d'incidents graves, réserve pour le cabinet de prendre telle délibération ultérieure, avec dé-

claration que rien n'enchaînait d'avance la liberté des déterminations.

Messieurs, avant de continuer ce récit, qu'il me soit permis de placer encore ici quelques réflexions que j'emprunte à mon for intérieur, à ma résolution, à ma conscience, aux sentiments dont je me sentais animé, une fois que mon sacrifice était fait et que j'étais décidé à changer ma vie pour une vie si différente et si redoutée par moi. Ce que j'attendais le plus du cabinet, c'était sa manière de faire, c'était la marche à suivre. Quant à présent, me disais-je, pas de graves questions ni de conflits au dehors, si ce n'est à titre de prévision; pas de lois politiques ni d'exigences à l'intérieur; mais cependant il existe un certain malaise, certain mécontentement, certain tiraillement qui ne peuvent être calmés que par un bon mode d'administration et de conduite.

Et d'abord pour le cabinet, il y avait bien quelques garanties qu'il serait parlementaire, dans la présence, je ne dirai pas de celui qui, en 1834, vous parlait de l'indépendance des cabinets (on ne se souvient guère de si loin), mais dans la présence de l'honorable M. Passy dont les paroles étaient plus récentes, et qui se trouvait appelé, comme ministre de l'intérieur, à pratiquer ses principes.

Un autre point, c'était le choix des fonctionnaires. Le choix des fonctionnaires est de la plus haute importance. Hommes publics, souvenez-vous bien, lorsque vous arrivez aux affaires, quand vous approchez du pouvoir, qu'il ne s'agit pas de caser vos proches, vos parents, vos amis, vos camarades (*marques nombreuses d'adhésion*), qu'il ne s'agit pas de donner des places aux hommes, mais de mettre des hommes aux places (*même mouvement*); qu'il ne s'agit pas de procurer un revenu à un homme que vous affectionnez, mais de déléguer une partie de la puissance publique à un homme qui ne doit l'exercer que dans l'intérêt général. (*Vive approbation.*)

Il y a un goût que je ne puis m'expliquer, un goût indicible depuis quelque temps pour tout ce qu'on peut appeler médiocrité. Eh bien! Messieurs, à mon avis, il faut toujours rechercher les hommes capables; il faut aussi que les hommes soient considérés, estimés; car le pouvoir matériel est bien peu de chose, s'il n'est contenu par le pouvoir moral, par la considération des fonctionnaires. (*C'est vrai! c'est vrai!*) Il faut donc s'appliquer à bien les choisir; et quand ils sont choisis, ne rien leur demander surtout qui puisse compromettre cet honneur qu'on a exigé d'eux en les prenant, afin que si vous les élevez par la fonction, ils ne soient pas dépréciés par son exercice. (*Très bien!*)

Surtout pas de corruption! Je sais que dans un langage facile, dans un langage flexible, on a appelé cela un abus des moyens de gouvernement, ce qui suppose qu'on s'en permettrait l'usage, et que ce n'est que l'excès qu'on voudrait retrancher: eh bien! moi, je retranche l'un et l'autre. (*Bravo!*)

Je refuse mon assentiment non pas seulement à ceux qui auraient poussé trop loin la chose à titre de perfectionnement (*On rit*), mais surtout à ceux qui en seraient les inventeurs et qui ont pratiqué ce moyen les pre-

miers. (*Sensation.*) Même au ministère j'opinionnerais pour qu'il y eût moins de fonds secrets, et je voudrais qu'ils fussent mieux employés, qu'ils pussent solder des services qu'on n'ose pas déclarer, mais non pas des turpitudes dont on rougit en particulier. (*Très bien!*) Je voudrais, non pas qu'on en rendit compte au ministre, mais que ce fût le ministre lui-même qui en rendit compte au Conseil après les avoir employés. (*Mouvements et bruits divers.*)

Enfin j'espérais que ce cabinet aurait fait le désespoir de deux classes de personnes; les agitateurs qui frémissent autour de cette enceinte, et qui déjà, à la fin de la dernière Chambre, semblaient se préparer, parce qu'ils avaient mal spéculé, parce qu'ils s'étaient lancés dans des entreprises gigantesques ou inconsidérées, à demander à l'impôt, c'est-à-dire à la sueur des contribuables, de quoi bonifier des spéculations qui avaient échoué. J'espère bien qu'on ne leur aurait pas livré la fortune de l'Etat en leur donnant les moyens de réparer par l'impôt les vices de leurs spéculations. (*Mouvement approbatif.*)

Enfin les solliciteurs aussi, je l'espérais, auraient été quelque peu désappointés si les fonctions n'avaient été données qu'aux conditions que j'ai indiquées. Pour mon compte, les fonctions judiciaires n'auraient pas été une monnaie politique, ni une monnaie électorale. (*Très bien! très bien!*)

Et quant aux cultes, je n'ai qu'un mot à dire: je n'aurais pas voulu que l'Etat eût à se plaindre de l'Eglise, pas plus que je n'aurais voulu que l'Eglise eût eu à se plaindre de l'Administration. (*C'est cela!*)

Le maréchal, après avoir composé le personnel de son administration et avoir communiqué son programme, nous déclara, le 21 mars, que les personnes et les choses étaient acceptées, et nous invita à nous rendre de chez lui chez S. M. pour voir signer les commissions et installer le cabinet. (*Ecoutez! écoutez!*) Nous nous y rendîmes, et, en effet, on pouvait regarder la négociation comme étant sur le point d'être conclue. Les commissions étaient prêtes, celle de M. le maréchal était signée, les autres étaient préparées. Quelques discussions sur le programme, afin qu'il n'y eût pas de surprise, afin que l'on connût bien l'étendue de ses termes, n'amènèrent pas de dissidences réelles. Celle sur l'Espagne même n'amena qu'une explication; le seul cas de guerre était excepté, j'entends le cas de guerre non délibérée en conseil, car le programme réservait expressément le droit de la faire si le conseil le jugeait à propos. Il n'y avait, à cet égard, aucune limite, il n'y avait rien dans le passé qui pût enchaîner l'avenir. C'était un point que nous avions pris soin de constater.

Une autre question seulement était de nature à diviser le cabinet, et je le dis parce que, en effet, c'est là-dessus plus tard que le cabinet s'est divisé. C'était une question toute parlementaire qui n'était pas de nature à être traitée dans le lieu où nous étions, qui ne dut pas l'être et qui fut renvoyée à être traitée ailleurs, mais avec le désir, et je l'entendis exprimer avec l'accent de la sensibilité, que cette question n'amènât pas de division, qu'on pût s'entendre

comme sur le reste, et qu'enfin l'affaire pût se terminer.

Nous nous retirâmes chez M. le maréchal. Sans doute cette question était malheureuse, mais elle n'était pas de nature, en apparence, à diviser le cabinet. C'était une question toute parlementaire, qui n'intéressait que la Chambre et que je croyais, pour mon compte, avoir résolue en amenant tout le monde à reconnaître que la Chambre ne devait pas être traitée comme un collège électoral, que la Chambre devait choisir ses chefs librement, par des motifs pris de son intérêt, de ses convictions, et non sur l'indication ou la poursuite d'une autorité qui peut agir individuellement, mais non collectivement et comme pouvoir, quand il ne s'agit que du droit de la Chambre; et cette conduite me paraissait convenir surtout à un ministère qui se disait et serait plus que tout autre parlementaire.

**M. Odilon-Barrot.** Pas plus qu'au candidat!

**M. Dupin.** Je disais cela avec autorité, car je l'avais pratiqué moi-même en repoussant quelque temps auparavant une candidature ministérielle qu'on voulait m'infliger à ce titre, quoique je m'honorasse des suffrages individuels de ceux des membres du cabinet qui avaient bien voulu voter pour moi. (*Rumeurs diverses.*)

Mais cette question était surtout grave en ce qu'elle couvrait une question de majorité. Elle était immense; car pour ceux qui auraient voulu une politique différente, un peu plus vive, un peu plus nette, un peu plus énergique; pour ceux qui auraient voulu une administration qui ne se traînât pas précieusement dans l'ornière des administrations précédentes, il semblait à propos qu'un élément nouveau, dût-il paraître plus vif, entrât dans la majorité: c'était une condition de vie pour le cabinet, de la manière dont ils entendaient le faire vivre. Mais il pouvait y avoir, de l'autre côté, une inquiétude si tel autre membre ne partageait pas cette manière de voir, si au contraire il aimait mieux se rapprocher d'une majorité qui semblait avoir plus de sympathie avec l'ensemble de ses opinions. Ce serait à cette personne, si elle était dans cette enceinte, à dire ce qui lui faisait préférer une majorité d'une façon plutôt qu'une majorité de l'autre. Toujours est-il que c'était une question grave que de savoir avec quelle majorité on marcherait, si ce serait avec telle portion de la Chambre ou avec telle autre, c'est-à-dire avec quelle nuance d'opinion... ou si ce serait avec telle autre majorité nuancée d'une autre manière... Tout cela est difficile à exprimer; mais vous me comprenez. (*Rires approbatifs très prolongés.*)

Et remarquez, Messieurs, que ces questions sont éminemment de bonne foi. Ceux qui veulent être ministres à tout prix ne font pas de ces difficultés, ils ne s'avertissent pas mutuellement, ils ne se disent pas ce qu'ils entendent faire. Il vaut mieux rompre en s'avertissant que d'entrer pour se trahir et pour se diviser. (*Très bien!*) Ainsi, honneur à ceux qui voulaient telle nuance de majorité, honneur à ceux qui voulaient

une majorité colorée différemment! Il y a eu sincérité, francise, loyauté de toutes parts. (*Vive approbation!*)

Toujours est-il que la combinaison a été rompue.

En bien! moi, je l'ai regretté patriotiquement, non pas personnellement. Je l'ai regretté dans l'intérêt général, parce que je voyais que cette combinaison avait obtenu l'assentiment public. Je croyais qu'il y aurait une majorité probable pour la combinaison, et une durée peut-être qui avait manqué à d'autres.

La combinaison a manqué. Qu'est-il arrivé? c'est que d'autres lui ont succédé, et j'ai encore eu cet honneur toujours inespéré que, quoique la couleur de la combinaison eût changé, l'on m'a fait l'honneur de s'adresser à moi. (*On rit.*)

J'en prends acte sans vanité, mais je dis avec sincérité que ne trouvant plus des hommes qui fussent exactement de ma couleur, des hommes qui pussent accepter littéralement le programme, ni surtout le paragraphe premier que je viens de dire; des hommes, du reste, que j'honore à tous égards, des hommes à qui certainement je ne déclarerais pas une guerre inconsidérée et irréfléchie s'ils entraient aux affaires, mais des hommes qui ont derrière eux d'autres hommes à qui j'ai fait une guerre franche, des hommes qui ont été mes adversaires politiques, en termes souvent très animés; il eût été peu sûr pour moi quand je n'aurais pas eu d'autres raisons, d'entrer dans une pareille combinaison. Je ne pouvais changer arbitrairement de programme et de compagnons, je déclarai: Non! (*Vive approbation.*)

Eh bien! Messieurs, j'en suis revenu à ma première résolution. Je suis désormais en dehors de toute combinaison. Je désire surtout qu'on ne me mêle plus et que mon nom ne soit mêlé dans aucune intrigue.

Je retourne sur mon banc pour y défendre mes principes et mes opinions; et peut-être serai-je assez heureux quelquefois pour rallier à ma voix la majorité, si vous daignez reconnaître en moi le même homme. (*Très bien! très bien!*)

**M. Thiers.** (*Profond silence. — Mouvement général de curiosité.*) Messieurs, je n'ai pas recherché ces explications, je n'ai pas dû les fuir; et puisqu'on nous crée à tous un devoir parlementaire de nous expliquer devant la Chambre, je vais le faire avec la modération que des hommes politiques doivent toujours apporter dans une discussion de ce genre, et avec le respect profond que tout bon citoyen doit à la Couronne.

On m'a demandé, Messieurs, si j'avais voulu prendre le pouvoir quand il m'avait été offert; et puisque je ne l'avais pas pris, si je n'avais pas pu le prendre?

Je demande qu'on prenne acte de ma déclaration, je la ferai dans des termes très simples, et je la justifierai en l'appuyant sur des faits irréfragables.

Je n'ai pas désiré le pouvoir. Cependant j'ai voulu le prendre, et je ne l'ai pas pu.

Je ne l'ai pas désiré parce que je crois aujourd'hui le bien difficile à faire. J'ai si-

gnalé pendant la lutte électorale, dans un écrit qui a été connu de toute la France, mon opinion sur les tendances du Gouvernement. Ces tendances ne sont pas bonnes, je crois difficile de les combattre, et malheureusement les Chambres sont partagées. En outre deux dissolutions tentées coup sur coup ont détruit, pour longtemps, le moyen de départager le Parlement. Ces deux raisons m'ont fait considérer le bien comme difficile à faire, et ont fait que je n'ai pas désiré prendre le pouvoir. Cependant j'ai cru qu'ayant contribué pour mon compte à combattre et à renverser la dernière administration, il était de mon devoir de contribuer à en réédifier une autre. J'ai donc voulu prendre le pouvoir, mais je ne l'ai pas pu parce que les conditions que mon honneur, que ma conviction me semblaient devoir rendre nécessaires, je n'ai pu les réaliser dans les jours où l'offre du pouvoir m'a été faite. Je vais, avec les égards dus à tout le monde, rappeler les faits dans les termes les plus simples, les plus courts et les plus modérés possibles.

Avant d'entrer dans cette crise ministérielle, je me suis fixé à moi-même quelques conditions de choses, quelques conditions de personnes; et je ne m'en suis pas départi pendant les quarante-quatre jours qui se sont écoulés. La Chambre me permettra, j'espère, de lui faire connaître les conditions de choses et de personnes, auxquelles j'avais attaché mon accession au pouvoir.

Voici pour les conditions de choses.

J'aurais trouvé tout simple, j'aurais trouvé honorable que, si l'administration du 15 avril s'était maintenue, elle continuât la politique du 15 avril, c'était sa conviction; et quoiqu'elle ait pu être battue, ce pouvait être honorable pour elle. Mais de ma part, à moi, qui avais combattu cette politique, la porter au pouvoir, c'eût été une contradiction, une inconscience souveraine, un acte condamnable aux yeux de mes concitoyens. J'ai cru que pour mon compte je devais contribuer à porter quelques changements dans la conduite des affaires. Et pourtant je ne suis pas de ces esprits téméraires qui pensent qu'il suffit de vouloir changer la politique du pays pour y réussir.

Il y a des conditions de choses que je n'ai jamais méconnues, que je ne méconnais pas encore, que je n'aurais pas méconnu si j'avais eu l'honneur de m'asseoir sur ce banc; mais cependant voici pour moi les conditions que je regardais comme indispensables. J'avais proposé à mes collègues, j'avais demandé à la Couronne le maintien de la législation existante, le maintien des lois de septembre. Quant à moi, je suis un juge partial de ces lois; je suis un des ministres qui les ont apportées et soutenues; ce n'est pas à moi à les juger. Mais je regarderais comme imprudent, comme un signal dangereux donné aux passions, de proposer de les abolir. Seulement la Chambre des pairs a essayé plusieurs fois, depuis quelques années, de donner une définition précise de l'attentat, et un procès fameux porté l'année dernière devant la Cour des pairs a prouvé que cette définition était nécessaire. J'avais pensé que la Chambre des pairs ou le Gouver-

nement devait donner une définition pleinement rassurante de l'attentat.

Quant à la réforme électorale, c'est une question grave devant laquelle les hommes qui se piquent le plus du titre de conservateurs, ont souvent incliné la tête en présence des collèges électoraux. Je pense que cette question appartient à l'avenir et non au cabinet qui sera assis dans quelques jours sur ce banc. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, ce qui me semblait beaucoup plus important que des lois à faire ou des lois à défaire, c'était la direction à imprimer à l'Administration. Je croyais qu'il appartenait à un ministère nouveau d'imprimer à l'Administration de l'Etat une marche ferme, active, franche, conforme à l'esprit de la révolution de Juillet; et pour cela, il fallait que l'Administration tout entière sût qu'elle était sous la main des ministres nouveaux, qu'elle dépendait d'eux, et que ces ministres pouvaient changer également les agents intérieurs et extérieurs de l'Etat. Je demandais pour ma part une liberté absolue sur le choix de ces agents et sur leur modification (*Sensation*), et qu'on me permette d'ajouter que cette demande, pour le cabinet, d'une liberté complète à l'égard des agents, ne cachait pas le projet coupable d'une réaction ou de vengeances odieuses contre les personnes. Non, Messieurs, les hommes à l'opinion desquelles j'appartiens ont subi des rigueurs cruelles pendant la lutte que nous avons soutenue, mais nous ne voulions pas opposer des rigueurs à des rigueurs; nous entendions exercer une action entière sur l'Administration gouvernementale, et pouvoir nommer les agents ou les modifier, parce qu'ils étaient placés sous notre responsabilité directe. Je l'ai demandé dans le programme soumis à la Couronne.

Une grande mesure financière a été soumise à la Chambre pendant plusieurs sessions. Je n'ai jamais été un des partisans ardents de la réduction des rentes; la Chambre s'en souvient, cependant j'ai cru que deux raisons la rendaient indispensable: l'opinion du pays, et surtout l'état financier du Trésor. Mais je souhaiterais, pour ma part, qu'au lieu d'attendre que cette mesure sortit de l'initiative de la Chambre, le Gouvernement prit lui-même l'initiative, qu'il présentât une loi, la soutint chaudement, sincèrement, devant la Chambre des pairs et la fit adopter, en se réservant la faculté d'agir ou de ne pas agir suivant les circonstances.

Voilà, Messieurs, quant à la politique intérieure.

Quant au dehors, on a dit que j'étais un partisan douteux de la paix: c'est une pure calomnie. Je m'honore d'être dans mon pays au nombre des hommes qui ont rendu les plus grands services au système de la paix. Je suis et je serai toujours un partisan du système de la paix; mais j'ai toujours voulu que la dignité du pays fût consultée autant que son repos, que les intérêts de l'avenir fussent consultés autant que ceux du présent. Je voudrais surtout, si cela dépendait de moi, que le Gouvernement qui représente la révolution de juillet, fût fier de la représenter et ne se montrât jamais au dehors embarrassé de son origine, et inquiet de son

avenir (*Très bien! très bien!*); je voudrais qu'il fût fier et confiant.

De grandes questions, aujourd'hui il ne s'en présente pas. La question belge est terminée, la question italienne est terminée; vous savez comment; je ne reviendrai pas sur le passé. Quant à la question d'Orient, l'esprit le plus téméraire ne pourrait avoir aujourd'hui un parti pris. Il faut, dans cette partie du monde, s'attacher à maintenir la paix, et se préparer à faire jouer à la France le rôle qui convient à sa dignité et à ses intérêts.

Une seule question reste flagrante, c'est la question d'Espagne. (*Écoutez! écoutez!*) Et ici, Messieurs, vous allez juger si je suis, comme on s'est plu à le dire, un esprit absolu, impérieux, qui voulait soumettre toutes les convictions à la sienne. J'ai toujours cru, et je crois encore, j'en fais l'aveu devant mon pays, que le Gouvernement français s'est trompé à l'égard de l'Espagne, qu'il a méconnu l'éternelle politique de la France, depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon. J'ai toujours cru et je crois encore que nous étions engagés envers l'Espagne, et que nous pouvions la sauver. Eh bien, malgré cette conviction, j'ai fait à mes collègues, aux Chambres, aux répugnances du pays, un sacrifice qui m'a coûté beaucoup. J'ai consenti à ce que la France ne se mêlât pas actuellement des affaires de l'Espagne; seulement j'ai demandé d'une manière pressante et absolue que le cabinet fût libre et que, dans le cas où un grand péril menacerait la révolution d'Espagne, la France fit tout ce que ses intérêts et son principe lui commanderaient. J'avais stipulé la liberté du cabinet, mais en attendant, je demandais que la France fit succéder à une politique, je ne dirai pas malveillante, je ne le crois pas, mais à une politique à mon avis trop froide, une politique efficacement bienveillante.

Voici ce que je proposais : en ne demandant aucune action militaire aujourd'hui, c'est-à-dire, pas d'intervention dans les affaires d'Espagne, en stipulant la liberté du cabinet pour les incidents graves, je demandais que la France fit au moins pour l'Espagne ce que fait aujourd'hui l'Angleterre, c'est-à-dire qu'elle réprimât sur les côtes d'Espagne la contrebande maritime des armes de guerre; car c'est par mer qu'arrivent les secours considérables qu'on envoie à don Carlos.

Je demandai des secours d'armes, sauf les régularisations que la comptabilité de l'État exige; l'Angleterre, en secours de cette nature, a déjà donné une valeur de 15 millions à l'Espagne. Je demandai que les flottes françaises reçussent des instructions conformes à celles des flottes anglaises, et que, si un événement comme celui du blocus de Bilbao venait à se présenter, nous n'eussions pas l'humiliation, je dis humiliation, car c'en a été une pour moi, de voir les marins anglais sauver la reine, tandis que les marins français restaient inactifs sur le rivage. (*Très bien! très bien!*)

Vous dirai-je qu'il y a aujourd'hui des intérêts commerciaux d'une grande importance qui se traitent à Madrid, et que, pour les traiter utilement pour la France, nous ne

pouvons nous présenter dans une situation moins avantageuse que l'Angleterre. Ce sont là des intérêts matériels, je ne veux pas m'y attacher, parce qu'il est dans cette question d'Espagne des intérêts moraux, politiques, plus élevés, qui méritent de nous préoccuper.

Voilà, Messieurs, l'ensemble des conditions que, pour ma part, j'ai proposées à mes collègues et que j'ai déposées respectueusement aux pieds de la Couronne.

Je demande à la Chambre la permission de lui faire connaître l'exposé très succinct des conditions de personnes. (*Mouvement d'attention.*)

Je n'ai jamais hésité un instant sur un point : c'est que M. le maréchal Soult devait présider le cabinet, et, assurément, puisque je l'avais présidé moi-même à une autre époque, j'aurais pu avoir des prétentions; mais je pensais qu'à mon âge, devant l'âge du maréchal Soult, devant sa gloire, je devais, sans hésiter, lui décerner la présidence. Je n'ai pas plus hésité au mois dernier qu'au 15 avril 1837.

Quant à moi, il y a un point sur lequel j'étais décidé à ne jamais céder; c'est la seule question personnelle que, pendant le cours de quarante-quatre jours, j'aie élevée, et c'est par devoir, par honneur que je l'ai fait. J'avais dit à tous les hommes qui s'étaient adressés à moi, que je n'accepterais qu'un seul département, les affaires étrangères. J'en vais donner le motif.

Ce n'est pas une puérile vanité, ce n'est pas un goût personnel : je n'oserais devant mon pays venir donner pour raisons ma vanité, mon goût.

On a dit, et je demande la permission de m'expliquer avec toute franchise à cet égard, on a dit que la diplomatie étrangère me repoussait. Je ne le crois pas, je crois qu'elle respecte trop notre Gouvernement pour exprimer des préférences ou des répugnances; je crois que notre Gouvernement se respecte trop lui-même pour les écouter. (*Vives adhésions.*)

Mais, Messieurs, par cela seul que l'objection avait été élevée, j'ai regardé comme un devoir patriotique, pour moi, de lui donner un éclatant démenti, en n'acceptant d'autre portefeuille que celui des affaires étrangères. (*Très bien! très bien!*)

Je n'ai donc jamais hésité sur ce point, que la présidence du cabinet devait être décernée à l'illustre maréchal Soult, et quant à moi, je n'ai élevé que cette question personnelle, que j'occuperais le portefeuille des affaires étrangères.

Quant aux combinaisons, il y en avait deux qui me paraissaient bonnes. L'une des deux me semblait réunir un plus grand nombre d'influences parlementaires, et j'y ai loyalement, sincèrement travaillé, plus d'une fois.

Voici les deux combinaisons auxquelles je me suis toujours prêté.

La première consistait à réunir, soit au Gouvernement, soit au fauteuil de la Chambre, toutes les nuances moyennes d'opinions qui avaient contribué à combattre la dernière administration. Ainsi, je comprenais et je souhaitais un cabinet, qui réunirait M. Guizot et ses amis, mes amis et moi, mais

je regardais, dans ce cas, comme une condition nécessaire, indispensable, que M. Odilon Barrot occupât le fauteuil de la présidence. M. Odilon Barrot ne me le demandait pas; je n'avais aucun engagement avec lui; je n'en ai contracté avec personne; je n'en ai contracté qu'avec mon pays; mais, dans cette combinaison, j'ai toujours regardé comme une condition indispensable que M. Odilon Barrot occupât le fauteuil.

La seconde combinaison était celle qui réunissait tous les membres de centre gauche, le cabinet Soult, Dupin, Passy, Sauzet, Dufaure et moi. Je la croyais très forte encore et pourvue d'influences suffisantes; je la trouvais cependant moins large dans sa base que la première, parce qu'elle laissait en dehors des forces considérables. Dans cette combinaison la présidence de M. Odilon Barrot pouvait être une convenance, mais ce n'était plus une nécessité. J'ai donc toujours déclaré qu'aux conditions de choses que je viens de retracer devant la Chambre et aux conditions de personnes que j'ai indiquées, j'étais prêt à entrer dans la composition du ministère. Je l'ai toujours été, toutes les fois qu'on s'est adressé à moi. Je n'ai fait que deux refus et je les ai faits, parce que l'une des conditions de choses dans un cas, et l'une des conditions de personnes dans l'autre, ne s'étaient pas réalisées.

Maintenant, Messieurs, que j'ai exposé à la Chambre et les conditions de choses et les conditions de personnes que j'ai cru devoir exiger pour mon honneur, pour ma sécurité, et pour que j'eusse le pouvoir de faire le bien, je demanderai à la Chambre la permission de retracer en peu de mots les faits tels qu'ils sont à ma connaissance, tels que j'ai cru les voir.

Je crois que M. le maréchal Soult a été appelé, je dis que je le crois, car je ne sais guère que mon histoire, et je ne puis m'engager à conter exactement que la mienne; je crois que M. le maréchal a été appelé le 9 mars, il y a quarante-quatre jours. Le même jour, j'eus l'honneur de voir M. le maréchal. Il me dit que Sa Majesté daignait me désirer dans son conseil. Il me fit part de quelques difficultés dont ma personne avait été l'objet; mais il me dit qu'elles étaient levées, et que si je voulais le portefeuille des affaires étrangères, il avait pouvoir pour me l'offrir.

Le roi me fit l'honneur de m'écrire pour me demander de me rendre aux Tuileries. Je m'y rendis et sans aucune objection, il m'offrit le département des affaires étrangères.

Jamais depuis, dans cette longue crise, excepté il y a deux jours, on ne m'a contesté cette condition personnelle, la seule que j'aie faite depuis le commencement de la crise.

Quelques difficultés s'élevèrent, quant aux personnes; quelques-unes concernaient des amis politiques dont j'ai résolu de ne pas me séparer. Je parvins, avec de la persévérance et avec des raisons qui, je crois, ont été depuis reconnues bonnes, à vaincre ces difficultés. Tous ces amis, desquels j'étais inséparable, furent admis dans la combinaison.

J'ai proposé alors à M. le maréchal de chercher à m'entendre avec les amis de M. Guizot, et avec M. Guizot lui-même, pour

réaliser celle des deux combinaisons qui réunissait les deux centres, et qu'on appelait ministère de coalition. Je fis de grands, de sincères efforts pour amener toutes les opinions à une conciliation; je n'y réussis pas. Je n'adresse de reproche à personne; chacun est juge de ce qu'il se doit à lui-même; et comme j'entends rester juge de ce que je me dois à moi-même, je reconnais le même droit aux autres. Cette combinaison devenue impossible, le ministère dit de coalition fut abandonné, et alors on s'occupa uniquement de ce qu'on appelait le ministère de centre gauche, relativement auquel M. Dupin a donné tout à l'heure des explications à la Chambre.

J'ai eu, dans un moment donné, à opposer un refus à cette combinaison; je dois en dire les motifs; je réclame toute l'indulgence et toute l'attention de la Chambre. Ici j'ai à parler de mes rapports avec la Couronne, je le ferai avec un profond respect; et j'espère que ce que j'aurai à dire ne portera aucun dommage à la Constitution.

Quelques-uns des membres qui devaient composer la combinaison centre gauche étaient absents; il fallait les attendre: c'étaient MM. Dupin et Humann. Dans cet intervalle, j'eus des rapports fréquents avec la Couronne; ils avaient pour objet de mettre d'accord avec elle le ministre qui était destiné à gérer le plus difficile des départements. J'eus le bonheur de me mettre complètement d'accord avec le Roi sur quelques-uns des points les plus importants de la politique, pas tout à fait sur quelques autres, pas du tout sur un point qui était important pour moi, la question d'Espagne.

Je prie la Chambre de remarquer qu'il y a ici deux droits, le droit royal qui est incontestable et entier, le droit de l'homme qui est ministre ou qui est destiné à le devenir, et qui peut avoir le malheur de différer avec la Couronne, mais dont le devoir est de le dire franchement, de le dire d'avance pour ne pas la tromper, afin qu'elle sache quel est le ministre qu'elle prend en le plaçant au pouvoir. (*Très bien! très bien!*)

Le point sur lequel j'eus le malheur de ne pas m'entendre avec la Couronne, est celui-ci: « J'avais concédé qu'il n'y eût pas d'action militaire de la part de la France en Espagne, à moins d'incidents nouveaux pour lesquels une délibération du cabinet était réservée. Je demandai l'interdiction de la contrebande. Quelques objections s'élevèrent: elles étaient fondées sur un motif de légalité très respectable. Je crois qu'elles ont été levées depuis.

Quelques autres difficultés de forme dans la comptabilité s'élevèrent sur les secours d'armes à donner à l'Espagne; elles ont été aussi levées depuis.

Mais sur un autre point capital pour moi, les instructions à donner à notre marine, le dissentiment fut complet, il fut péremptoire. Exposer les marins français à descendre comme les marins anglais sur la côte d'Espagne, à tirer le canon sur l'insurrection, j'en conviens, c'était un fait grave; il me fut dit que la politique de la France pouvait en être compromise, et qu'on ne croyait pas devoir m'accorder ce point. Quant à moi, je persistai. Cependant, malgré le dissentiment que je

vois avec regret, je ne pensai pas devoir rompre ma négociation avec la Couronne à la suite de ces entretiens ; je pensai que, lorsque tous les membres qui devaient composer ce cabinet seraient réunis, peut-être de leur accord, de nouvelles conférences, naîtraient l'entente indispensable pour que de ma part je consentisse à devenir ministre des Affaires étrangères.

Tous les membres qui devaient composer cette combinaison étant rendus à Paris, je leur proposai, toutes les questions de personnes étant vidées, de nous entendre sur les choses. Nous eûmes des sacrifices réciproques à nous faire ; enfin nous arrivâmes à convenir de ce programme dont M. Dupin a lu le premier article et qui a été déposé entre les mains de la royauté, qui a été accepté depuis, mais qui ne l'était pas alors.

M. le maréchal Soult, lorsque ces conditions furent arrêtées, les porta au roi, le roi demanda qu'elles fussent écrites ; c'est alors qu'eut lieu la rédaction de ce programme dont on a parlé bien souvent. S. M. ne l'accueillit pas ; ce fait a été contesté depuis ; s'il l'était encore j'en pourrais fournir la preuve clairement. Je crois, dans une lettre de M. le maréchal Soult que je n'ai pas le droit de produire. Et alors, je l'avoue, ma résolution fut promptement prise ; ce fut de me retirer de la combinaison, et je vais vous donner les motifs de ma disposition d'esprit. J'entrevois de grandes difficultés. J'avais fait des sacrifices d'opinion qui me coûtaient, et n'espérant pas que les conditions modérées que je posais, conditions sur lesquelles j'étais absolu, parce qu'elles étaient modérées, qu'elles étaient un minimum ; n'espérant pas, dis-je, qu'elles me fussent accordées, j'écrivis à M. le maréchal Soult une lettre que je voudrais lire à la Chambre, que je n'ose pas lire...

*Plusieurs voix :* Pourquoi ? lisez !

**M. le marquis de Dalmatie.** La réponse que mon père a adressée à M. Thiers se trouve aussi là ; je prie M. Thiers de vouloir bien en donner lecture ensuite.

**M. Thiers.** Je remercie M. le marquis de Dalmatie de m'y autoriser. Ces deux lettres feront connaître les dispositions d'esprit dans lequel nous étions et les uns et les autres.

« Paris, ce 20 mars 1839.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai fait, pour servir avec vous, des sacrifices que je ne regrette pas, car j'aurais été heureux de me trouver à vos côtés, et de vous aider à rendre au pays de nouveaux services. Mais aujourd'hui que le roi a refusé vos propositions, je crois pouvoir user de la liberté qui m'est rendue pour me retirer de la combinaison projetée. Je vous prie donc, M. le maréchal, de me considérer comme en dehors de tout projet de ministère, quelles que puissent être les résolutions ultérieures du roi. J'aurais été charmé de redevenir votre collègue, mais j'ai entrevu des difficultés qui me dégoûtent profondément de toute participation aux affaires, et surtout j'ai été obligé, pour nous mettre tous d'accord, de faire des sacrifices d'opinion qui m'auraient coûté beaucoup de regrets, et beaucoup de peines

dans les Chambres. Je profite donc volontiers de l'occasion qui me dégage, et je vous prie de recevoir l'expression de mon dévouement inaltérable pour votre personne.

« A. THIERS. »

J'appris alors que M. le maréchal venait d'obtenir de S. M. l'assentiment au programme qui avait été déposé la veille. M. le maréchal me fit l'honneur de m'adresser le même jour la lettre que voici et que je lis parce que M. le marquis de Dalmatie m'y a autorisé.

« Mon cher M. Thiers, j'étais appelé par le roi au moment où j'ai reçu votre lettre de ce jour. S. M. voulait m'apprendre qu'elle accepte toutes les propositions qui ont fait l'objet de la note qu'hier j'ai eu l'honneur de lui remettre. J'y ai trouvé M. Humann qui m'a confirmé qu'il venait de s'entendre avec le roi au sujet de la rente.

« Cette nouvelle disposition du roi que je ne pouvais vous apprendre plus tôt, puisque je l'ignorais et qu'hier, à dix heures du soir, je l'avais laissé dans des impressions tout à fait contraires, me porte à vous prier de vouloir bien vous réunir chez moi, aujourd'hui à deux heures, avec nos autres futurs collègues, qui en sont aussi prévenus.

« A ce sujet, vous permettrez, je l'espère et j'en fais le vœu le plus sincère, que je regarde comme non avenue la lettre de ce jour, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'aime à me persuader que, d'après ce que je viens de vous dire, vous penserez qu'il n'en peut être autrement.

« J'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance de mon amitié.

« Maréchal duc de DALMATIE. »

Je n'hésitai pas, sur cette lettre de M. le maréchal et le programme étant accepté, à me rendre chez M. le maréchal, et à persister dans le consentement que j'avais donné quelques jours auparavant à mon accession au cabinet. Cependant je dois ajouter ici une observation pour que la Chambre juge bien l'état d'esprit dans lequel j'étais. Bien qu'on m'eût dit que le programme avait été accepté, je craignais une chose, je craignais un malentendu ; je craignais que le programme n'eût été accepté sur les commentaires bienveillants de mes collègues, et que par conséquent il n'y eût un malentendu. Je demandai absolument à avoir l'honneur et la permission de discuter le programme devant S. M., pour qu'il ne restât entre elle et moi aucun malentendu. Cela fut convenu. Dans l'intervalle du 20 au 21, il y eut un incident de personnes relatif à M. Cunin-Gridaine, qui n'a aucune importance ici, et que je ne rappellerai pas. (*Hilarité générale.*)

**M. Cunin-Gridaine.** Je demande la parole.

**M. Thiers.** Je dis incident qui n'a aucune importance...

Je serais désolé, Messieurs, que, dans les expressions que j'ai employées, il pût rien y avoir de fâcheux pour M. Cunin-Gridaine (*Non ! non !*) J'ai voulu dire que l'acceptation ou le retrait de M. Cunin-Gridaine n'ayant eu aucune influence sur le refus que

j'avais donné, cet incident n'avait pour moi aucune importance.

Nous nous rendîmes chez le roi, et, je l'avoue, j'étais sans beaucoup d'espérance que lorsque le programme serait expliqué comme je l'entendais, il fût accepté.

Je le dis à mes collègues, je leur dis à tous combien je l'espérais peu. Nous nous rendîmes aux Tuileries. Les ordonnances étaient toutes prêtes, comme l'a dit M. Dupin; il dépendait de moi en particulier de devenir sous quelques minutes ministre des Affaires étrangères.

J'exposai le programme comme je l'entendais. Arrivé à la question d'Espagne, je déclarai que pour le présent je renonçais à l'intervention armée, qu'en cas de péril je réservais la liberté du cabinet, que pour le présent je demandais la répression de la contrebande maritime, des secours d'armes, et surtout des instructions à nos flottes conformes à celles qu'a toujours reçues la flotte anglaise. C'est là-dessus que s'éleva un dissentiment, lequel, pour moi qui connaissais les dispositions de la Couronne avec laquelle j'avais eu plusieurs explications sur ce point, me parut un refus péremptoire; je le crus au moins.

Ma résolution fut prise dès ce moment, ce fut celle de me retirer du cabinet, et je dis même à mes autres collègues que mon départ n'empêchait pas le cabinet d'être puissant, et très puissant encore; qu'au dehors comme au-dedans je le soutiendrais, mais que je ne pouvais faire le sacrifice de mon honneur et de ma conviction, et que je demandais à me retirer; mais que si le cabinet était composé tel qu'il était, c'est-à-dire de mes amis politiques, je le soutiendrais, je le servirais même. Et assurément, si je n'avais pas été convaincu dans le moment, et entièrement convaincu, peut-être à tort, que la condition à laquelle je tenais le plus, c'est que notre armée navale ne restât pas indifférente tandis que la flotte anglaise agissait; si je n'avais pas été convaincu de la nécessité de ce point, et qu'il m'était refusé, je n'aurais pas offert de rester en dehors du cabinet, et de le servir au dehors.

C'est alors que s'éleva un incident qui a eu peu d'importance dans la situation. Je veux parler de la présidence de M. Odilon Barrot.

Je déclarai que la difficulté qui nous divisait n'était pas la seule; qu'il y en avait une autre moins importante, mais qui avait de la gravité: c'était la candidature de M. Odilon Barrot à la présidence. Je dis que je ne demandais pas cette candidature comme une nécessité; mais que, si une partie du cabinet donnait sa voix et celles de ses amis à un candidat, et une partie à un autre candidat, cela ferait naître des bruits de division qui donneraient au cabinet l'aspect le plus fâcheux et qui l'ébranleraient dès son début. (*Marques d'assentiment.*)

C'est sur ce point que naquit une discussion, non pas très vive, mais sur laquelle tout le monde paraissait très décidé. Nous nous retirâmes chez M. le maréchal Soult. Là, quelques explications eurent lieu. M. Humann se retira de la combinaison. Mais le soir même, chez M. le maréchal Soult, tous mes collègues étant réunis, excepté M. Humann, j'insistai très vivement auprès de mes

futurs collègues, qui ne l'étaient presque plus alors, et leur dis que le départ de M. Humann, quoique regrettable, cependant n'était pas à mes yeux une cause suffisante de rupture pour la combinaison, que j'étais prêt à la reprendre si on se chargeait d'obtenir les concessions de choses sur lesquelles nous avions été en dissentiment le matin aux Tuileries, que si le programme et le commentaire que j'avais ajouté, commentaire qui a été déposé écrit entre les mains de M. Dupin et de M. de Broglie était accepté, j'entrerais dans la combinaison, quoique M. Humann n'en fût plus partie.

Il me fut répondu presque unanimement que le départ de M. Humann rompait la combinaison. Alors l'honorable M. Dufaure, mon ami, résuma ainsi la situation. Il dit: « La combinaison est rompue pour les uns parce que M. Humann abandonne la combinaison, pour les autres, parce qu'une condition de choses n'a pas été obtenue, la combinaison s'est rompue; ainsi chacun a ses motifs en la rompant.

Nous nous séparâmes. Le lendemain M. le maréchal Soult me fit l'honneur de me faire une visite. Il me demanda sa liberté en m'apportant la mienne. L'entretien fut parfaitement amical; je n'ai jamais été, de la part de M. le maréchal, honoré de plus de bienveillance que je ne le fus ce jour-là. Lorsque M. le maréchal m'eut rendu ma liberté en reprenant la sienne, M. le maréchal me dit ceci: qu'il allait proposer au roi de me donner tout pouvoir de faire un cabinet, et en m'en déférant la présidence.

J'arrêtai à l'instant même M. le maréchal, et je lui dis: Maréchal, ne donnez pas un tel conseil à la Couronne; si j'étais appelé aujourd'hui à former un cabinet, et à en avoir la présidence, je ne vous dissimule pas que j'y verrais un piège, et je m'en plaindrais. (*Sensation prolongée.*)

Je vous supplie, ajoutai-je, de ne point donner à la Couronne un tel conseil; les positions sont faites, elles sont faites par ce qui s'est passé depuis trois semaines; je ne veux pas être le président du cabinet. Vous serez toujours le président du cabinet dans lequel j'entrerais; votre position y est faite, la mienne aussi. Si vous me faisiez appeler chez le roi, je vous renverrais la commission que vous me feriez donner; car je ne veux pas changer les positions. M. le maréchal me remercia et me dit qu'il ne donnerait pas au roi ce conseil.

Nous nous quittâmes, et je n'ai pas eu, à mon grand regret, l'honneur de revoir M. le maréchal Soult depuis ce jour-là. (*Mouvement.*)

J'ai eu très peu de part à toutes les combinaisons qui ont été essayées depuis ce temps-là. Cependant je n'aurais pas fait connaître ma conduite en entier si je n'ajoutais quelques détails sur des faits postérieurs.

Une combinaison, et ici, je dois le dire, ce n'est pas mon histoire que je raconte, c'est celle des autres, une combinaison a été essayée, dont je ne devais pas faire partie; je n'en ai, pour mon compte, conçu aucun plaisir. Quelques jours y ont été employés. On m'a demandé, c'est l'un des hommes les plus honorables de cette Chambre, M. Odilon Barrot, si, bien que cette combinaison eût été

essayée, et qu'elle n'eût pas réussi, je consentirais à entrer avec les mêmes hommes, c'est-à-dire avec les hommes du centre gauche, et M. le maréchal Soult pour président. Je répondis à M. Odilon Barrot qu'on pouvait faire auprès de M. le maréchal toutes les démarches qu'on voudrait; que j'étais toujours prêt à rentrer sous sa présidence, au département des affaires étrangères avec les collègues qu'on m'avait donnés si la condition de choses sur laquelle il y avait eu dissentiment, était accordée. On ne donna pas suite à cette ouverture. M. le maréchal Soult déposa ses pouvoirs dans les mains du roi. M. le duc de Broglie fut appelé. M. le duc de Broglie me fit l'honneur de me demander si je voulais entrer dans le cabinet avec ses amis et à quelles conditions? Je répondis à M. de Broglie que j'étais tout prêt à y entrer à deux conditions : la première, que le programme serait accordé (*Mouvement*); la seconde, qu'en me plaçant à côté de M. Guizot et de ses amis, on y ajoutât cette autre condition que j'avais toujours regardée comme indispensable, c'est que le cabinet soutint la présidence de M. Barrot.

Il me fut répondu que, quant au programme, il n'était pas encore accordé; mais que M. de Broglie se faisait fort de l'obtenir. Quant à la condition de la présidence de M. Odilon Barrot, M. Guizot et ses amis lui donneraient leurs voix, mais qu'on n'en ferait pas une question de cabinet. (*M. Guizot fait un signe négatif.*) Je l'ai cru, du moins.

Je répondis que j'étais prêt à entrer dans cette combinaison, toujours à la condition que j'y avais sans cesse posée, c'est que le cabinet soutiendrait, par un effort commun, et comme question de vie ou de mort, la présidence de M. Odilon Barrot. Voilà le second refus que j'ai fait, et dont j'avais à rendre compte à la Chambre.

Depuis, j'ai été étranger à toutes combinaisons. Je n'ai fait comme je l'ai dit tout à l'heure que deux refus : un chez le roi, et un en présence de M. de Broglie; un chez le roi parce qu'une condition de choses me semblait refusée; l'autre à M. le duc de Broglie, parce qu'une condition de personnes ne me semblait pas obtenue. Depuis, j'ai persisté à soutenir auprès de mes amis la candidature de M. Odilon Barrot. Je l'ai fait sans engagement parce que je croyais que cette candidature venant à réussir, une combinaison utile au pays devenait facile. Je n'ai pas réussi, je m'y attendais, j'en étais certain. J'espérais que mon non-succès me vaudrait le repos, et un repos que je souhaitais beaucoup après un mois d'agitation telle que celle que je venais de traverser.

Ces jours derniers, l'honorable président de la Chambre, M. Hippolyte Passy, m'a envoyé plusieurs de mes amis pour me proposer de rentrer dans une combinaison ministérielle. Ma disposition était de m'y refuser absolument; cependant sur les instances très vives, très pressantes, de mes amis politiques qui m'ont fait observer que je ne devais pas par un refus ajouter à la difficulté de la situation, j'ai répondu que j'avais deux amis politiques dans lesquels j'avais toute confiance, l'honorable M. Dufaure et l'honorable M. Vivien, que ce qu'ils accepteraient pour eux-mêmes je l'accepterais aussi pour moi, et

que je ratifierais toutes les conditions auxquelles ils auraient souscrit. Deux jours se sont écoulés, et ces messieurs ont reçu une proposition que je les remercie d'avoir refusée, car je dois l'avouer, elle a été pénible pour moi. L'une des conditions proposées, et celle-là ne m'était pas pénible, consistait à me trouver à côté de M. Guizot et de ses amis. Je ne l'avais jamais refusé. La seconde était de renoncer au portefeuille des affaires étrangères. C'était la première fois que cette condition m'était faite; je n'ai pas eu à la refuser : mes honorables amis l'ont refusée pour moi, et je les en remercie.

Là a fini ma carrière politique du mois dernier. Je n'ai plus rien à dire à la Chambre, je lui ferai seulement observer que, quant à moi, je n'ai jamais été chargé de faire un cabinet : j'ai été appelé une fois, pendant quelques minutes, je n'ai pas accepté; je n'ai donc jamais été chargé de faire un cabinet, car on n'est chargé qu'après acceptation. Quarante-quatre jours se sont écoulés; j'ai figuré depuis le 10 jusqu'au 21 mars d'une manière sérieuse et active. Depuis j'ai reçu des propositions d'un moment, d'un instant, de quelques heures. Je n'ai pas eu un rôle actif, mon rôle actif a été de dix jours sur quarante-quatre. Je crois que ma part de responsabilité en cela a été fort restreinte.

J'ai exposé avec la plus grande sincérité, les faits tels qu'ils se sont passés, qu'on n'y cherche pas plus que je n'ai dit. Ce sont une fois des difficultés de choses, une autre fois des difficultés de personnes qui m'ont arrêté; je m'étais tracé des conditions; je n'ai pas voulu les abandonner, je m'en applaudis. C'est ma fidélité à ces conditions qui m'a seule empêché d'accepter les affaires quand elles m'étaient offertes. J'espère qu'on me saura quelque gré de la modération que j'ai apportée dans ces explications. Elles étaient difficiles, car j'ai souffert souvent; mais je crois qu'un homme politique doit mettre ses souffrances de côté, pour ne s'occuper que du pays. Aussi, n'ai-je voulu apporter à cette tribune que ce qui était d'un intérêt général. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

(Une assez longue interruption succède à ce discours.)

PRÉSIDENT DE M. CALMON, VICE-PRÉSIDENT.

(M. Hippolyte Passy, président, quitte le fauteuil; il est remplacé par M. Calmon, vice-président.)

**M. Thiers.** Je demande pardon à la Chambre de reparaitre immédiatement à la tribune, mais il est un fait que j'ai omis, et que je ne dois pas omettre; c'est ma mémoire qui m'a manqué.

J'ai omis de dire qu'après la rupture de cette combinaison, qu'on appelle combinaison centre gauche; après le refus des propositions que M. le duc de Broglie m'avait fait l'honneur de m'adresser, et qui étaient fondées sur ce que nous n'étions pas d'accord sur la candidature de M. Barrot, le 27 mars, S. M. me fit l'honneur de me faire appeler pour me charger de composer un cabinet. Cette circonstance est importante, je l'avais omise,

je me hâte de le faire connaître, pour qu'on ne puisse pas m'accuser d'avoir dissimulé un fait.

J'ai dit tout à l'heure à la Chambre que, lorsque M. le maréchal Soult m'eut fait l'honneur de m'appeler (je restai dix minutes, un quart d'heure au plus aux Tuileries), je n'acceptai pas la mission que l'on voulait me confier. Et cependant, comme je croyais utile de constater la situation, je remis dans les mains de S. M. une déclaration que je crois pouvoir faire connaître; mais, comme M. le maréchal Soult y est nommé, je ne la ferai connaître en entier que si M. le marquis de Dalmatie y consentait. (*Signe d'adhésion de M. le marquis de Dalmatie.*)

Voici, pour ce qui me concerne, la déclaration que j'ai faite, le 27 mars, lorsque S. M. m'a fait appeler pour me confier ses pleins pouvoirs :

« Le roi a fait l'honneur à M. Thiers de lui demander de composer un cabinet, en accordant les points contestés quant aux choses. M. Thiers a répondu au roi qu'il se serait chargé de cette mission il y a douze jours, mais qu'il ne le pouvait plus aujourd'hui, la situation étant complètement gâtée, et les combinaisons qui pouvaient réussir ayant été vainement essayées. M. Thiers a ajouté qu'il était prêt à se dévouer de nouveau au service du roi, et à entrer dans la combinaison du centre gauche, si le roi voulait se charger de la reprendre; que, pour lui, il accepterait de nouveau et avec empressement la présidence de M. le maréchal Soult, et qu'il était prêt à faire auprès de lui toutes démarches qui seraient nécessaires, pour lui montrer sa déférence et le désir de se retrouver à ses côtés. »

Telle est, Messieurs, la déclaration que j'ai déposée dans les mains de S. M., le 27 mars, en réponse à la proposition qui m'était faite de composer un cabinet. (*Sensation prolongée.*)

**M. Guizot.** La Chambre voudra bien, je l'espère, m'accorder un peu de silence. J'ai encore la voix très faible, et il me serait difficile de l'élever beaucoup.

L'honorable M. Mauguin, en adressant ses interpellations, a prononcé tout à l'heure un mot qui m'a frappé; le mot d'*irrésolution*. L'irrésolution en effet, à mon avis, joue un grand rôle dans notre situation. (*C'est vrai!*) A considérer les choses d'une manière tout à fait impartiale, et en n'imputant à aucun mauvais motif les embarras qui pèsent sur nous, je les rapporte à deux causes : le balancement des partis et l'irrésolution des hommes. Personne ne peut se dissimuler qu'aujourd'hui, dans cette Chambre, les forces des partis sont à peu près égales. La Chambre, toutes les fois qu'elle y est appelée par la nature des questions, se coupe à peu près en deux moitiés. De là, Messieurs, soit par la faiblesse de notre nature, soit par la force de la situation, une grande irrésolution parmi nous. Il semble que tout le monde veuille ménager toutes les chances, que chacun craigne d'être dupe, ou du moins de le paraître. C'est là, je crois, un grand mal. Il faut prendre son parti; il faut que la situation de chacun, non seulement dans le passé, mais

dans l'avenir, soit nette et complète. C'est ce que j'essaierai de faire pour mon compte, avec la même modération, la même convenance parfaite dont les préopinants, et notamment l'honorable M. Thiers, viennent de donner l'exemple.

Comme lui, et plus que lui, d'après ce qu'il vient de dire en remontant à cette tribune, je n'ai point eu l'honneur d'être chargé de former un cabinet. J'ajoute que si j'avais été appelé par la Couronne à cet honneur, je l'aurais décliné. (*Sensation.*) Dans la situation que m'a faite, à mes amis et à moi, ce qui s'est passé depuis trois mois, depuis la discussion de l'adresse, nous ne saurions être appelés à former un cabinet. Par des causes sur lesquelles je ne reviendrai pas, mais qui sont au vu de tout le monde, je me suis trouvé séparé, dans une certaine mesure, de ce que je puis appeler l'armée à laquelle j'appartenais. (*Mouvements divers.*) Il ne m'appartient point en ce moment de me porter fort pour elle; il ne m'appartient point d'en disposer comme on dispose politiquement de ses amis. Je puis aujourd'hui, selon ce qui me paraît convenable et utile à l'intérêt public, entrer dans telle ou telle combinaison; je puis prêter mon concours à tel ou tel cabinet.

Je ne saurais être mis en demeure d'en former un, et je répète que si j'avais l'honneur d'y être appelé, je le déclinerais. (*Nouveau mouvement.*)

Cela posé, je dois rendre compte à la Chambre, comme l'ont fait les préopinants, des combinaisons auxquelles j'ai pu prendre part, et des motifs qui ont réglé ma conduite.

Immédiatement après les élections, la première combinaison dont on a parlé, et je pourrais dire qui m'a été proposée par l'honorable M. Thiers lui-même, c'était le ministère de grande coalition. (*Mouvement.*)

Je tiens à faire connaître à la Chambre, d'une manière exacte et complète, les faits auxquels j'ai pris part.

Le ministère de grande coalition, c'est-à-dire un ministère dans lequel M. Thiers, M. Odilon Barrot et moi entrerions également.

Je n'ai pas cru pouvoir prendre part à une telle combinaison, et si je ne me trompe, l'honorable M. Odilon Barrot en a pensé comme moi. (*M. Odilon Barrot fait un signe d'adhésion.*) Dans la coalition nous avions fait avec grand soin l'un et l'autre la réserve de nos principes et de nos antécédents distincts. Si, après le succès de la coalition, nous avions paru ne tenir aucun compte de cette différence, que nous avions nous-mêmes si clairement établie, tous les reproches qui avaient été adressés à la coalition seraient devenus légitimes; on aurait dit avec raison que nous sacrifions à notre ambition personnelle des principes et des antécédents dont la diversité était évidente : ni lui ni moi n'avons voulu donner à ce reproche le moindre prétexte.

Un tel cabinet n'aurait été possible qu'autant que, sur le fond des choses, sur la manière de gouverner ensemble nous nous étions réellement entendus : si nous avions été d'accord au fond, nous aurions pu passer pardessus l'inconvénient d'une mauvaise apparence, pour donner à la coalition le grand résultat d'un ministère complet. Mais nous savions qu'il y avait entre nous des différences

considérables qui se reproduiraient d'autant plus que nous serions ensemble au pouvoir, et que si nous siégeons ensemble sur ces bancs, pour avoir cherché une union trop intime, notre diversité n'en éclaterait que plus tôt et plus complètement.

Cette première combinaison fut donc de suite écartée.

Vient la seconde dont l'honorable M. Thiers, a parlé, une combinaison qui formerait un cabinet des deux centres, des amis de l'honorable M. Thiers et des miens, et qui, en même temps, porterait M. Odilon Barrot à la présidence de cette Chambre.

J'acceptai alors le double principe de cette combinaison. Je ne pouvais avoir aucune objection à la formation d'un cabinet des deux centres : c'était le but qu'au su de tout le monde je poursuivais depuis longtemps. Quant à la candidature de M. Odilon Barrot au fauteuil, le lendemain des élections, après la grande bataille parlementaire électorale que nous venions de livrer ensemble, un tel fait me paraissait possible et naturel ; je dis plus, il me paraissait bon en lui-même ; malgré la diversité de nos idées et de nos situations, de grands et heureux rapprochements s'étaient opérés dans les esprits ; beaucoup de préventions, de passions paraissaient dissipées, apaisées ; il était bon de fournir à tous les membres de l'ancienne opposition qui voudraient se rapprocher du Gouvernement une occasion et un motif de le faire naturellement et honorablement.

J'acceptai donc, je le répète, les deux principes de la combinaison. Mais quand on en vint à l'examiner de plus près, une grave difficulté se manifesta ; on nous proposa à mes amis et à moi deux portefeuilles, sur dix qu'on se proposait d'avoir dans le cabinet. Cela n'éleva de notre part aucune objection ; nos prétentions, quant au nombre étaient certainement très modérées. (*Mouvement.*) (*Ecoutez ! écoutez !*) Mais les deux départements ministériels qui nous furent proposés étaient des départements non politiques, des départements qui ne nous donnaient au gouvernement proprement dit du pays aucune part directe et efficace. Ce fut là, pour mon compte, ce que je ne pus admettre. Le principe d'un cabinet des deux centres, à mon avis, c'est la participation égale de l'un et de l'autre au pouvoir politique. Cela m'a toujours paru exigé et par la dignité des personnes et par la dignité des partis ; et je donne ici à ce mot parti son sens le plus innocent, le plus légitime. Il m'a toujours paru que, sans la participation au pouvoir politique sans une action réelle, directe sur les grandes affaires du pays, on servait dans un cabinet, mais on n'était pas du gouvernement. Ma dignité, je le répète, ma dignité personnelle et celle de mon parti me décidèrent donc à demander le département de l'intérieur, pendant que l'honorable M. Thiers, avec une persévérance que je suis loin de désapprouver, et dans l'intérêt de son honneur personnel et de la politique qu'il affectionne, demandait le département des affaires étrangères. Nous avions je ne dirai pas seulement le droit, mais le devoir d'insister sur une demande de même nature.

Un autre motif encore me déterminait. Je le disais tout à l'heure, je me suis trouvé, par

la discussion de l'adresse et par les élections, séparé d'une partie des hommes, avec lesquels j'ai marché pendant longtemps ; mais quoique séparé d'eux, je me suis toujours cru en devoir de stipuler pour eux. (*Rires et mouvements divers à gauche.* — *A gauche : Ecoutez ! écoutez !*) Je me suis toujours cru en devoir de faire aux principes et au parti conservateur dans le Gouvernement la position et les garanties auxquelles ils me paraissent avoir droit.

L'honorable M. Thiers, l'honorable M. Odilon Barrot, et toutes les personnes entre lesquelles cette question s'est agitée à cette époque, ne me démentiront pas quand je dirai que c'est là un des motifs, et un des motifs principaux que j'ai allégués pour mon insistance sur le département de l'intérieur.

Cette insistance fut repoussée. La combinaison qui donnait à l'honorable M. Duchâtel et à moi deux départements, dont le département de l'intérieur était l'un, échoua, non pas de notre fait, mais par le refus des personnes avec qui elle se discutait.

On me permettra de dire ici les conséquences que je tirai de ce refus, que j'en tirai sans aucune espèce d'animosité ni d'humeur, et je n'en apporte pas davantage en en parlant. D'abord il me parut évident que l'ancienne opposition, la gauche, pour parler le langage vulgaire, conservait à notre égard, à l'égard de mes amis et au mien, certaines préventions... (*Rumeurs*), certaines dispositions qui l'empêchaient de voir avec confiance une portion considérable du pouvoir politique entre nos mains.

Je le trouve parfaitement simple ; je ne lui en fais aucun reproche ; c'est un fait seulement que je relève.

En voici un second qui me parut également démontré par le mauvais succès de la combinaison que je raconte : c'est que l'ancienne opposition avait, quant à la manière dont le cabinet devait être constitué, quant à la base sur laquelle il devait reposer, des idées que, pour mon compte, je trouvais trop exclusives, trop exclusives non seulement à mon égard et à l'égard de mes amis, mais encore à l'égard de cette portion considérable de la Chambre que les élections avaient renvoyée dans cette enceinte, et qui s'appelle le parti conservateur. Il me parut évident que l'ancienne opposition ne se faisait pas une idée juste de l'état général des choses et des nécessités de gouvernement ; qu'elle voulait faire reposer le pouvoir sur une base trop étroite et former le cabinet d'après des combinaisons trop exclusives.

Comme de raison, ces deux faits ont agi sur moi, et j'en ai tenu compte dans la suite des combinaisons dont j'ai à entretenir la Chambre.

J'ajoute en passant qu'ayant eu, pendant que ces combinaisons s'agitaient, l'honneur d'être appelé deux fois, si je ne me trompe, auprès de la Couronne, je lui ai tenu exactement le langage qui réglait ma conduite dans les combinaisons dont il s'agit ; ce que je pratiquais dans les négociations parlementaires, je l'ai conseillé à la Couronne, et j'ajoute que je l'ai trouvée ayant son avis, sans nul doute sur ce qu'il y avait à faire, sur les combinaisons désirables ; ayant, dis-je, son avis, son désir, et disposée à employer les

moyens constitutionnels qui sont entre ses mains pour faire prévaloir son avis et son désir, comme c'est son droit et son devoir, mais en même temps parfaitement décidée à ne rien refuser, choses et personnes, de ce que le vœu bien constaté des Chambres et du pays paraîtrait exiger. (*Très bien!*)

Et ici je prie la Chambre de permettre que j'insiste un moment, car il y a une vérité importante, qui, non seulement aujourd'hui, mais dans toutes les conversations et les discussions à ce sujet, m'a paru trop souvent oubliée. Il est très naturel, très légitime, que sur les formations de cabinets, sur l'attribution des départements ministériels, à tel ou tel parti, à telle ou telle personne, comme sur toutes les autres questions politiques, la Couronne ait son opinion et son vœu.

Il est très naturel et très légitime qu'elle s'applique, par les moyens et dans les limites constitutionnelles, à faire prévaloir son opinion et son vœu, pourvu que lorsqu'une fois le vœu des Chambres et du pays est bien constaté, lorsqu'une combinaison est évidemment appelée par ce vœu, la Couronne n'y oppose pas d'obstacles, et qu'en se réservant la liberté de son opinion, elle s'y prête loyalement et sincèrement. Voilà ce qu'on a droit d'attendre d'elle, rien de moins, rien de plus.

La seconde combinaison dont je viens de parler ayant échoué, toutes celles qui ont été tentées pendant près de quinze jours nous ont été étrangères, à mes amis et à moi. Elles s'agitaient dans les limites du centre gauche.

Tout le monde nous rendra, à mes amis et à moi, cette justice, que nous n'avons cherché à apporter aucun obstacle, aucune entrave à la réussite de ces combinaisons. Nous nous sommes renfermés dans l'inaction et le silence le plus complet. J'ai poussé le scrupule à ce point d'interdire à la portion de la presse sur laquelle j'avais quelque action, tout effort, toute parole. Pendant tout ce temps-là, elle n'a fait aucune observation, rapporté aucun fait, élevé aucune objection. Je tenais essentiellement à ce qu'il fût évident que nous ne voulions susciter aucun embarras à aucune des combinaisons auxquelles nous étions étrangers.

Ces combinaisons n'ont pas réussi.

On en est venu alors à penser que le département de l'intérieur pouvait être accordé à mon parti et à moi-même. Une nouvelle combinaison s'est ouverte, dans laquelle, en effet, on nous a proposé d'entrer avec le département de l'intérieur entre mes mains.

On y a apporté, comme l'honorable M. Thiers le rappelait tout à l'heure, on y a apporté une condition : on a demandé que le cabinet adoptât la candidature de l'honorable M. Odilon Barrot à la présidence; non seulement sa candidature, mais cette candidature présentée comme question de cabinet; c'est-à-dire que le cabinet aurait été contraint, engagé à se retirer si M. Odilon Barrot ne réussissait pas.

Sur cette question-là, et sur celle-là seulement, je prie la Chambre de le remarquer, sur cette question-là seulement l'honorable M. Duchâtel et moi nous avons refusé de nous engager.

Sur le fond de la proposition en elle-même, sur la question de savoir si en effet le cabi-

net porterait M. Odilon Barrot à la présidence de la Chambre, rien n'a été convenu, rien n'a été accepté ni refusé. Nous n'avons discuté que la question préjudicielle, celle de savoir si on ferait de la candidature de M. Odilon Barrot, dans le cas où elle serait adoptée, une question de cabinet. Nous nous y sommes refusés.

Voici nos raisons.

Faire de la présidence de M. Odilon Barrot une question de cabinet, c'était mettre beaucoup de membres de cette portion de la Chambre qui s'appelle le parti conservateur dans une situation très difficile; c'était les mettre dans la nécessité ou d'accepter un candidat qui ne correspondait pas à leurs opinions, ou de renverser le nouveau cabinet. C'était leur imposer d'une façon violente la candidature de M. Odilon Barrot.

Je n'ai pas pensé que cela convint à nos rapports avec cette portion de la Chambre, je n'ai pas pensé que ce fût la traiter avec assez de considération et d'égards.

J'ajoute une seconde réflexion : accepter comme question de cabinet la candidature de M. Odilon Barrot, c'est-à-dire de déclarer qu'on se retirerait s'il n'était pas nommé, c'était passer dans les rangs de la gauche, c'était contracter avec la gauche cette alliance à la vie et à la mort qui fait le lien puissant et véritable des partis. Je ne pouvais pas, je ne voulais pas faire cela.

Il y a, Messieurs, des rapprochements, il y a des alliances très légitimes, très honorables, dans un but spécial bien déterminé, quand on n'abandonne d'ailleurs ni ses principes ni son drapeau. C'est ce qui est arrivé dans la coalition. (*Rumeurs diverses.*)

Mais changer de principes et de situation, passer définitivement d'un camp dans un autre, cela n'est jamais légitime ni honorable. (*Approbation.*) Quand on reconnaît qu'on s'est trompé, qu'on a eu tort, quand on se repent, quand on vient, comme l'a fait une fois M. le duc Mathieu de Montmorency à cette tribune, reconnaître ses erreurs, désavouer son passé, à la bonne heure, il n'y a rien là que de parfaitement honorable, rien que de très beau même peut-être; mais quand on ne croit pas s'être trompé, quand on ne se repent pas, quand on ne désavoue rien de son passé, quand on a soigneusement réservé tous ses principes et tous ses précédents, après cela, Messieurs, changer de camp, de situation, passer à un autre parti, cela eût été déshonorant. Messieurs, je l'ai refusé absolument.

Voilà, Messieurs, quant aux faits auxquels j'ai été appelé à prendre part, voilà les détails dans lesquels il m'est permis d'entrer avec la Chambre. Si d'autres idées, d'autres tentatives de combinaisons ont pu être traitées dans la conversation, elles n'ont jamais acquis de consistance, n'ont jamais été assez près de l'exécution pour qu'il soit convenable d'en entretenir la Chambre.

Je pourrais en rester là, Messieurs; j'ai rendu à la Chambre un compte fidèle de ce que nous avons fait mes amis et moi, et des motifs qui nous ont déterminés. Mais la situation est trop grave, elle pèse trop sur nous tous, pour que je descende de cette tribune sans dire quelques mots, non seulement de ce que j'ai fait, mais de ce qui me paraît

possible et bon à faire aujourd'hui... (*Ecoutez, écoutez!*)

Il est clair, d'après ce que j'ai eu l'honneur de dire à la Chambre, et tout ce qui lui a été raconté par les honorables préopinants, il est clair qu'il n'y a aujourd'hui que deux combinaisons sérieusement possibles, et desquelles puisse sortir un véritable cabinet : ou bien un cabinet du centre gauche, avoué et appuyé par la gauche, ou bien un cabinet des deux centres. (*Mouvement.*) On peut se débattre, on peut vouloir éluder la réalité; mais, d'après tout ce qui s'est dit, il est évident que nous avons été ballottés de l'une à l'autre de ces combinaisons, et que toutes celles qui ont été tentées rentrent dans l'une ou dans l'autre de ces combinaisons.

Permettez-moi de dire mon avis sur toutes les deux.

Un cabinet du centre gauche avoué et appuyé par la gauche, je le comprends. J'ignore s'il aurait la majorité dans cette Chambre, quelle serait cette majorité; mais les choses en sont évidemment à ce point qu'on peut très bien se proposer un tel but.

Il aurait pourtant, à mon avis, de très fâcheux résultats, et les voici :

D'abord, un tel cabinet divise le parti gouvernemental; il en laisse une grande portion en dehors du pouvoir, et de ses amis permanents. Cela est très grave dans notre situation. Notre Gouvernement de Juillet a bien des ennemis; pour se défendre contre eux, il n'a pas trop de tous ses amis.

Les amis du Gouvernement de Juillet, je demande pardon de répéter un mot qu'il m'est souvent arrivé de prononcer dans cette Chambre, les vrais, les solides, les puissants amis du Gouvernement de Juillet, c'est toute la portion élevée, éclairée, aisée, indépendante de la classe moyenne. (*Mouvement.*) Voilà la force du Gouvernement de Juillet, voilà ses racines... (*Bruit.*)

N'abusez pas de mes paroles. Je ne dis pas qu'il n'en ait pas ailleurs, qu'il n'en ait pas dans le pays tout entier, dans toutes les classes, dans le peuple proprement dit; je dis seulement que, dans la vie politique, dans le gouvernement, dans les débats des pouvoirs entre eux, c'est sur la portion élevée, éclairée, indépendante de la classe moyenne que le Gouvernement de Juillet s'appuie essentiellement; c'est avec elle qu'il gouverne contre ses adversaires de tout genre, contre les amis de l'ancien ordre de choses, contre les amis d'une démocratie prématurée et excessive. (*Nouveau mouvement.*)

Trouvez-vous, Messieurs, que ce soit un petit inconvénient, pour une combinaison de cabinet, que de diviser les amis du Gouvernement de Juillet, de laisser une portion considérable de la classe gouvernementale en dehors de cette combinaison? Moi je trouve cet inconvénient-là immense, d'autant plus grand que l'appui que vous voulez donner à cette combinaison, l'appui de l'ancienne opposition, d'une partie considérable au moins de l'ancienne opposition, ne vaut pas celui que vous lui faites perdre. Vous ne vous offenserez pas de mes paroles, car vous êtes sûrs qu'elles sont l'expression sincère et sérieuse de ma pensée. A mon avis, Messieurs, dans l'ancienne opposition, dans la portion même la plus disposée à soutenir le cabinet du cen-

tre gauche, il y a bien moins d'esprit de gouvernement que dans la partie de cette Chambre dont le cabinet se trouverait séparé. (*Exclamation à gauche. — Interruption.*)

Messieurs, on ne peut pas, permettez-moi de vous le dire, on ne peut pas occuper en même temps toutes les situations, avoir en même temps tous les mérites; on ne peut pas être en même temps les promoteurs habituels du principe populaire, principe très noble, très légitime, mais qui n'est pas le seul principe social; on ne peut pas, dis-je, être en même temps les promoteurs habituels du principe populaire, et les appuis permanents du pouvoir. (*Nouvelle interruption.*) Cela ne s'est jamais vu en ce monde. Permettez-moi une observation à l'appui de ce que je dis. Depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, il ne m'est jamais arrivé de dire le moindre mal de la presse; je puis en appeler au souvenir de tous les membres de cette Chambre; jamais je n'ai dit un mot contre la presse.

*Un membre à gauche* : Mais vous avez fait des lois pour la bâillonner!

**M. Guizot.** Cependant nous avons évidemment, vous et moi, des idées très différentes sur les droits et la puissance que la presse doit exercer. Pour mon compte, je la trouve très bonne comme contrôle du Gouvernement; je trouve très bon qu'elle exerce de l'influence sur le public, et par le public sur le pouvoir; mais je trouverais sa domination, son influence prépondérante sur le Gouvernement, sur le cabinet, détestable; je suis convaincu que des hommes politiques qui se trouveraient dans un cabinet et qui accorderaient à la presse sur leurs idées, sur leurs résolutions, une influence prépondérante, dominante, seraient de très mauvais ministres.

**M. Odilon Barrot.** C'est vrai! nous en convenons tous!

**M. Guizot.** Eh bien! je suis convaincu, je me trompe peut-être, mais je suis également convaincu que, de ce côté de la Chambre, dans l'ancienne opposition, la presse exerce une influence trop prépondérante...

*Un membre à gauche* : On ne la subventionne pas!

**M. Guizot.** Je n'ai voulu dire aucun mal de la presse; je ne m'occupe ni de la presse subventionnée ni de la presse libre; c'est de la presse libre que je parle maintenant. Eh bien! c'est de celle-là que je dis que, dans ma conviction, elle exercerait sur le Gouvernement, si le Gouvernement avait pour appui fondamental, pour amis principaux ce côté de la Chambre, une influence excessive et contraire aux véritables intérêts du pays.

Je ne dis cela, Messieurs, que pour montrer par quelles raisons il ne me paraît pas bon que l'ancienne opposition, que le côté gauche soit le point d'appui essentiel, le véritable camp du Gouvernement et d'un cabinet.

J'ajouterai, et je demande encore, comme je le faisais en commençant, je demande qu'on ne s'offense point de mes paroles; j'ajouterai que je crois que le pays pense comme moi. (*Murmures à gauche.*)

L'opposition, Messieurs, a pour elle beaucoup d'instincts, beaucoup d'idées du pays,

d'idées vraies et fausses, de sentiments bons et mauvais; elle a des racines profondes, elle a une vraie puissance dans le pays. Eh bien! je suis convaincu que ce même pays n'a pas dans l'opposition assez de confiance pour la voir sans crainte approcher du pouvoir. Je suis convaincu que s'il voyait l'opposition au pouvoir ou près du pouvoir, ce même pays serait inquiet, très inquiet (*Réclamations à gauche*) inquiet pour l'ordre, inquiet pour la paix, inquiet pour des révolutions futures; oui, j'en suis convaincu!

Vous comprenez dès lors pourquoi un cabinet centre gauche avoué, et appuyé principalement par la gauche, ne me paraît pas bon; pourquoi, en ce qui me touche, il me serait impossible, non seulement de m'y associer, mais de le voir se former sans quelque inquiétude, et de ne pas me trouver vis-à-vis de cette combinaison dans un état d'observation et d'un peu de méfiance.

Je pense tout autrement d'un cabinet des deux centres. (*Rumeur prolongée.*)

Cette combinaison, Messieurs, me paraît avoir pour résultat de rallier tout le parti gouvernemental, dans la portion la plus conservatrice comme dans la portion la plus libérale. Elle me paraît avoir pour résultat de donner des garanties efficaces, des garanties réelles, d'une part, aux intérêts de l'ordre, aux intérêts de la paix, d'autre part aux intérêts de la liberté, aux intérêts du progrès. Et ces garanties, la combinaison d'un ministère des deux centres les donnent en outre d'une manière honorable pour tout le monde. (*Mouvement.*)

Quand un cabinet du centre gauche parle de cette portion de la Chambre qui appartient essentiellement aux principes conservateurs, il dit, il est obligé de dire, qu'il l'aura pour lui. Il sait parfaitement qu'on ne peut guère s'en passer, qu'un gouvernement est obligé d'avoir son appui, au moins en très grande partie, et dans la plupart des occasions. Qu'est-on obligé de dire alors? Qu'il n'y a pas à s'en inquiéter, que cette portion de la Chambre suivra, qu'elle suit de toute nécessité le Gouvernement, qu'elle vote toujours pour le Gouvernement. Je ne veux, Messieurs, rappeler aucun mot offensant; mais vous savez bien qu'on dit cela, et qu'on est obligé de le dire.

Messieurs, ce n'est pas là une bonne situation, une situation qu'un gouvernement doit faire à aucune portion de ses amis. (*C'est vrai!*)

Un gouvernement doit avoir des amis qui soient ses amis, parce qu'ils pensent comme lui, parce qu'ils le croient bon, parce qu'ils désirent son succès, et non parce qu'ils le subissent.

Un gouvernement doit aimer et respecter ses amis, pour être aimé et respecté par eux; à cette seule condition, il y a un parti vraiment gouvernemental, à cette seule condition un gouvernement est aimé et soutenu. (*Très bien! très bien!*) Ne croyez pas que ce cabinet soit aimé et soutenu par des hommes qui, pour ne pas troubler le pays, se voient forcés de voter pour lui, qui sont en quelque sorte des serfs attachés à une glèbe qui leur déplait. (*Rumeur.*)

Comment, Messieurs, vous vous étonnez!

mais ce que je dis là, c'est ce qui a été dit cent fois sur les bancs, dans les couloirs de cette Chambre. Je ne l'admets point; je veux que le parti du Gouvernement soit à lui par sa pensée, par sa conviction, par sa volonté, et non par une nécessité fatale et précaire. Le cabinet des deux centres est le seul qui allègue ce but, c'est le seul qui fasse à toute la fraction du parti gouvernemental une situation également acceptable et honorable.

Encore une dernière considération; celle-ci correspond aux nécessités et aux convenances de notre situation du moment.

Je me servirai encore ici des mots dont on se sert habituellement, mais sans intention offensante pour qui que ce soit.

Le parti parlementaire se trouve séparé d'une grande portion du parti conservateur. A mon avis, le parti conservateur s'est trompé (*Mouvement*); à mon avis, dis-je (et j'ai bien le droit de le dire aujourd'hui, car toute ma conduite a été gouvernée par cette conviction depuis trois mois), à mon avis le parti conservateur s'est trompé.

Il n'a pas bien jugé la situation du pays et la sienne propre; je n'ai pas eu une autre raison de me séparer de lui dans cette solennelle occasion.

Eh bien, aujourd'hui, Messieurs, le parti parlementaire a réussi; il a renversé le ministère du 15 avril, il a gagné la bataille électorale; il est en état d'empêcher, dans cette Chambre, le succès de toute combinaison ministérielle analogue à celle du 15 avril. Si une pareille combinaison se reproduisait, je suis convaincu que le parti parlementaire ne se manquerait point lui-même.

Mais ce n'est point de cela qu'il s'agit aujourd'hui; quand une victoire a été remportée, on a autre chose à faire que de continuer la guerre; ce qui est à faire aujourd'hui, pour le parti parlementaire comme pour nous tous, c'est de constituer un gouvernement, c'est de refaire un cabinet, c'est de gouverner vraiment le pays: eh bien! le parti parlementaire ne peut faire cela, ne peut le faire efficacement, honorablement, sûrement pour le pays, qu'autant qu'il rallierait et ralliera honorablement la portion la plus considérable, sinon tous, je voudrais bien dire tous, mais la portion la plus considérable du parti conservateur. (*Mouvement.*) Cela est imposé au parti parlementaire comme bonne conduite, comme nécessité de situation. Il faut qu'il le fasse, sans quoi toutes ses tentatives, toutes ses mesures, seront sans force et sans durée. Eh bien! je n'hésite pas à le dire, un ministère des deux centres est le seul qui puisse atteindre ce but; c'est le seul qui donne une satisfaction, une satisfaction raisonnable et légitime au parti parlementaire, et qui, en même temps, ait des chances de rallier efficacement le parti conservateur.

Voilà pourquoi, Messieurs, j'ai toujours désiré et poursuivi ce but-là; je ne cesserai pas de le poursuivre, quelles que soient les difficultés, quelles que soient les chances momentanées de succès ou de revers. Il est dans ma nature, permettez-moi de le dire, de ne pas me décourager aisément. Je crois qu'il est d'une bonne conduite, d'une conduite sage et patriotique, pour la Chambre elle-même, de poursuivre ce même dessein, de ne pas

s'effrayer des difficultés, de ne pas se décourager par les obstacles, de ne pas s'inquiéter des retards. Pour mon compte, je ne veux pas d'un ministère à tout prix; et quelle que soit la gravité de la crise qui pèse sur nous, je ne suis pas tellement pressé de la voir finir, que je veuille lui sacrifier le seul cabinet qui me paraisse bon et sérieusement possible aujourd'hui. (*Très bien!*)

J'engage donc, et avec une profonde conviction, j'engage la Chambre, sans se laisser alarmer, à se rendre bien compte du but qu'il est utile et patriotique de poursuivre; et quand une fois elle sera convaincue, je l'engage à poursuivre ce but obstinément, patiemment; comme le but est raisonnable, à mon avis, comme il est d'accord avec les vrais et réels intérêts du pays, nous pouvons espérer de l'atteindre; la persévérance seule mène au succès. (*Très bien! très bien!*)

**M. le Président.** La parole est à M. le marquis de Dalmatie.

**M. le marquis de Dalmatie** (*Marques d'attention.*)

Messieurs, j'ai besoin, en montant à cette tribune, d'établir ma position devant la Chambre. Je n'ai pas été un acteur principal dans la longue crise gouvernementale qui nous afflige; cependant j'ai été le témoin de plusieurs de ses actes, et j'ai eu connaissance des autres à une source à laquelle je dois m'en rapporter comme s'ils étaient passés sous mes propres yeux. D'un autre côté, et c'est ce que ma position offre de plus délicat, tandis qu'il est contraire aux règles parlementaires qu'on parle à cette tribune, en un autre nom que le sien propre, surtout au nom d'une personne étrangère à cette Chambre, j'y suis monté sans être intéressé personnellement dans le débat, et pour m'expliquer sur des faits qui, sans se rapporter à moi individuellement, me touchent cependant d'aussi près que possible. Je me trouve ainsi dans une espèce de position mixte difficile à définir, mais que la Chambre n'en comprendra pas moins. Je m'en raporte à elle pour apprécier et pour me tenir compte de ce que cette position a de délicat.

Que la Chambre me permette encore, dans ce que je vais dire, de ne pas me borner à répondre exclusivement à ce qui a été dit à cette tribune. Nous n'avons de notre côté d'autre moyen de publicité que la tribune; aussi dois-je en profiter pour donner au dehors comme au dedans de cette Chambre quelques explications nécessaires.

La Chambre demande des faits; elle a besoin et le pays a besoin d'explications nettes. J'y entrerai dans le moins de mots possible.

Et d'abord je dois insister sur une déclaration déjà faite à une autre tribune et renouvelée aujourd'hui par des orateurs qui m'ont précédé.

Je dois relever les insinuations par lesquelles on a cherché depuis un mois à égarer l'opinion publique, insinuations tendant à faire remonter les difficultés qui se sont présentées jusqu'à une sphère élevée, vers laquelle nous ne devons diriger nos regards que pour voir en elle la sauvegarde de l'ordre et de la liberté, la clef de voûte de l'édifice constitutionnel. Je dois repousser haute-

ment ces insinuations, et appeler au besoin en témoignage tous les hommes présents dans cette Chambre, qui ont concouru à ces négociations. Je dois proclamer bien haut, pour instruire l'opinion publique qui assiste à nos débats, que depuis le premier jour jusqu'au dernier, à toute heure, à tout moment, on n'a trouvé dans cette sphère élevée que des facilités complètes, tant sur les hommes que sur les choses. Le maréchal Soult a été chargé dès le 8 mars de la constitution d'un cabinet; il avait mission d'agir et il a agi dans une entière indépendance, et jusqu'au dernier jour qu'il s'en est occupé, rien de ce qui a été fait de son côté ne doit être attribué à autre chose qu'à sa seule impulsion. Il doit en porter et il en revendique la responsabilité matérielle ou morale, complète, entière, sans restriction.

Je dois maintenant établir la position politique du maréchal dans cette crise. Depuis cinq ans, il a été étranger à toutes les luttes parlementaires; il est particulièrement étranger à la dernière lutte. Il n'a point pris part à la vivacité des partis; il n'a point fait la situation présente. Si ceux qui ont fait une situation sont responsables des conséquences qu'il y a à en tirer, cette responsabilité est étrangère au maréchal. Cela est un fait.

Cela posé, il était loisible au maréchal de considérer qu'il n'était engagé en rien, et était arrivé à un point de sa carrière où après cinquante-cinq ans de services rendus au pays, et quelques droits acquis au repos, il pouvait laisser le débat se passer en dehors de lui. Il pouvait consulter son intérêt, qui lui disait qu'il avait amplement payé sa dette envers le pays, et que toute participation nouvelle aux affaires politiques lui faisait courir le risque de perdre une partie de sa position présente, ne lui offrait aucune chance favorable, enfin lui faisait mettre au jeu un enjeu incontestablement plus grand que qui que ce soit. Le maréchal ne s'est pourtant point arrêté à ces considérations. Il a vu un service à rendre à son pays, et jusqu'au dernier jour où il en aura la force il lui a consacré son dévouement. Mais s'il faisait dans cette circonstance acte de dévouement, ce ne pouvait être qu'à de certaines conditions, et je ne pense pas que par un singulier privilège on lui refuse d'y mettre d'une part la condition de sa dignité personnelle, de l'autre la condition de faire une chose raisonnable, une chose utile, de servir le pays de la manière que son expérience et sa conscience lui dictaient.

L'une et l'autre lui ont dit, dans cette circonstance, que continuer les haines de parti, faire un appel aux passions, partager cette Chambre en deux camps ennemis, livrer enfin son pays à toutes les chances des dissensions, était un acte de mauvais citoyen. Il a vu que les dernières élections avaient répondu à l'appel fait au pays en donnant raison aux conditions parlementaires de notre Gouvernement. Mais il n'a pas cru que cette victoire remportée en commun au profit de tous fût la propriété exclusive d'un seul côté de la Chambre, et qu'il n'y eût pas une grande conciliation à faire. Il a pensé au contraire que, tant vis-à-vis les uns que vis-à-vis les autres, le seul rôle qui lui convint

était le rôle de conciliateur; qu'il devait chercher à effacer les traces des dernières divisions entre hommes qui doivent poursuivre un but commun, la consolidation de l'ordre de choses actuel, la réunion de toutes les conditions constitutionnelles et parlementaires de notre Gouvernement; enfin que s'il parvenait à constituer un cabinet, ce cabinet devait être établi sur la seule base qui lui offrit une chance de durée, la confiance entière des membres du cabinet les uns envers les autres.

Je prie la Chambre de n'attacher aux paroles que je prononce ici d'autre sens que celui que je veux leur donner. En parlant ici de confiance, il ne peut être question de la confiance politique, il ne peut s'agir de ce qui se rapporte aux personnes et à l'ordre privé. Je prie les honorables personnes qui sont intéressées dans ce débat de n'attacher à mes paroles que le sens raisonnable qu'elles doivent avoir.

Lorsque cette condition a paru manquer au maréchal dans telle ou telle combinaison, son devoir lui a commandé de s'abstenir. Qu'on l'accuse maintenant d'avoir refusé son concours, d'avoir été l'instrument d'une politique qui n'était pas la sienne, d'avoir manqué, par son refus, son obstination, à donner une administration au pays, qu'on en fasse porter sur lui la responsabilité. Sa réponse est simple : Il n'entrera jamais dans un cabinet, surtout quand il doit en être le chef responsable, qu'autant que cette condition indispensable sera remplie, confiance entière des membres du cabinet les uns envers les autres. Cette confiance ne veut pas dire qu'il doive y avoir uniformité de vues sur tous les points; il arrive même le plus souvent dans un cabinet qu'il existe des dissidences. Mais ces dissidences sont réglées à l'avance, si parole est donnée, le cabinet reste uni. Quant à la confiance réciproque, rien ne peut la remplacer : pour peu qu'il y manque quelque chose, on ne peut point honorablement se réunir. Tel est le point de vue auquel le maréchal a envisagé ses devoirs; sa conviction est tellement arrêtée sur ce point, que non seulement aucune influence étrangère ne pouvait y intervenir, mais qu'aucune puissance ne le ferait se départir de cette règle.

Dans ce que je viens de dire est l'explication de toute la conduite du maréchal, conduite qu'il a tenue et qu'il continuera à tenir. Tant qu'il a cru pouvoir avoir confiance, il s'est abandonné sans réserve : dès que par suite des événements survenus elle a cessé d'exister dans son esprit, il a dû s'abstenir.

J'ajouterai une dernière considération générale. Le maréchal Soult n'a jamais refusé ses services à son pays, il est prêt encore à lui rendre ceux qui sont en son pouvoir. Mais ces services, pour être honorables, pour être utiles, doivent être conformes à l'appréciation consciencieuse qu'il faut faire du bien qu'il peut produire, du mal qu'il doit empêcher. Et qui aurait le droit de dire, non pas au maréchal Soult seulement, mais à tout autre homme politique, qu'il doit servir comme l'entend l'intérêt de parti, ou autrement qu'on l'accuse de désertier son devoir? Telle est cependant la question qui a été posée, depuis un mois entier, par le langage de la presse.

A cette question, Messieurs, le bon sens de la Chambre, le bon sens public se chargent de répondre, et ils se chargeront aussi de faire justice de l'appel fait aux passions, aux haines de parti auxquelles nous devons le triste spectacle qui est sous nos yeux, et qui menacent, si nous ne nous hâtons d'y opposer une forte digue, d'entraîner notre pays dans des désordres dont il est impossible de prévoir le terme.

Messieurs, j'ai dû mettre par écrit les considérations générales que je viens de présenter à la Chambre. Je l'ai fait, parce que, dans la position exceptionnelle que j'occupe à cette tribune, il me semblait convenable que ces considérations générales fussent consignées par écrit, de manière à ne point m'entraîner à ce qu'il n'aurait pas été convenable que je dise dans cette enceinte.

Maintenant, la discussion qui a eu lieu devant la Chambre m'amène à quelques réponses, au sujet de certains faits qui ont été apportés à cette tribune.

Je demanderai à revenir en premier lieu sur un passage du discours que M. Thiers a prononcé tout à l'heure, et auquel j'attache une grande importance, parce qu'il se réfère à la question de savoir comment le programme arrêté le 10 mars fut reçu par la Couronne.

M. Thiers a donné lecture, tout à l'heure, de deux lettres, l'une de lui, l'autre du maréchal. Dans cette dernière lettre, il serait fait mention d'une répugnance qu'aurait manifestée le roi à l'acceptation du programme.

Ici, Messieurs, les dates des pièces doivent être précisées, non seulement par le jour, mais par l'heure.

Le programme fut arrêté, je crois, à la réunion tenue chez M. Thiers le mardi 19. Le maréchal le porta au roi dans la soirée.

En quittant le roi, duquel il ne rapportait aucune réponse, par la raison toute simple qu'une affaire de cette importance devait être mûrie, devait être considérée, et que c'était bien le moins que la Couronne apportât à l'examen de ces conditions le temps que méritait leur importance.

M. le maréchal, dis-je, quitta le roi en prenant rendez-vous avec lui pour le lendemain, afin de recevoir sa réponse. Sur ces entrefaites, le mercredi matin à neuf heures arriva la lettre de M. Thiers, dont il a tout à l'heure donné lecture, annonçant sa retraite; retraite basée sur ce que le programme serait rejeté par le roi. A la même heure exactement où la lettre de M. Thiers parvint à l'hôtel du maréchal, en ma présence, arrivait un message du roi, mandant le maréchal aux Tuileries. A 11 heures, le maréchal s'y rendit. Le roi lui annonça qu'il avait réfléchi sur ce programme, qu'il le trouvait acceptable, qu'il y donnait la main, et que toutes difficultés étaient aplanies. C'est alors que le maréchal écrivit à M. Thiers cette lettre dont il a donné lecture, dans laquelle il lui fait confiance que la veille au soir quelque répugnance avait au premier abord paru dans l'esprit du roi. Mais, d'ailleurs, cette répugnance ne se traduisait d'aucune façon en acte politique. Cette communication faite à M. Thiers est une confiance, je le répète, parfaitement indépendante d'aucun acte po-

litique. C'étaient quelques paroles échangées le soir et en même temps rendez-vous au lendemain pour la réponse définitive. On ne peut donner à ce fait d'autre valeur que celle d'une conversation sans importance. Le mercredi matin, ainsi douze heures après la présentation du programme, le roi avait donné une réponse affirmative. Voilà le fait.

Il est un autre point sur lequel j'ai encore besoin de présenter une observation. M. Thiers a dit tout à l'heure que le jour de la rupture, le 21, la discussion s'était engagée dans le cabinet du roi sur les affaires d'Espagne, et que M. Thiers s'était déjà aperçu que ses idées politiques n'étaient pas conciliables avec celles de la Couronne.

**M. Thiers.** Sur un seul point.

**M. le marquis de Dalmatie.** A cet égard, il a été parfaitement établi qu'il doit être ici beaucoup moins question de répugnance de la part de la Couronne que des collègues qui étaient avec M. Thiers dans le cabinet du roi. En effet, sur la question d'Espagne, l'opinion du maréchal est parfaitement connue, celle de M. Humann l'est aussi parfaitement, de même que celle de M. Dupin. Je crois que d'autres membres du cabinet s'expliquaient de façon à ne pas désapprouver ce que disaient leurs collègues. Je tiens à établir que ce n'est pas à la répugnance du roi que doit être attribué ce dissentiment, mais bien à la répugnance de quelques-uns des collègues de M. Thiers. (*M. Hippolyte Passy fait un signe négatif.*) Je m'aperçois d'un signe de dénégation de la part de M. Hippolyte Passy.

Je ne prétends en aucune façon dire quelle peut être sur la question d'Espagne l'opinion particulière de l'honorable M. Hippolyte Passy. Je dis que les opinions de M. Soult, de M. Humann et M. Dupin sont connues, et qu'il suffirait du dissentiment entre M. Thiers et ses collègues, sur ce point pour rendre compte des difficultés survenues; l'opinion de la Couronne n'a donc pas à intervenir dans le fait qui nous occupe. J'avais oui dire, je ne sais si je me trompe, qu'à cette conférence où fut rompu le cabinet, les questions relatives à l'Espagne avaient été traitées principalement dans les deux points que voici : Interdiction de la contrebande maritime. A quoi il fut répondu, et M. Thiers l'a reconnu, par le droit des neutres. Plus tard, dans la note que M. Thiers a remise à M. le duc de Broglie, et dont je pourrais au besoin donner lecture à la Chambre, il a reconnu lui-même que le droit des neutres était un empêchement, ou du moins qu'il y avait certaines précautions à prendre pour empêcher cette contrebande sans violer le droit des neutres. Je crois aussi qu'il fut question de sa part de la convenance d'avoir des troupes à bord des bâtiments croisant sur les côtes; à cela il fut répondu...

**M. Thiers.** Je demande la parole !

**M. le marquis de Dalmatie.** Il fut répondu que c'était dans ce cas une intervention par les côtes au lieu d'une intervention par terre, et que le programme avait réservé que les actes de guerre dépendraient d'une délibération du conseil. Si la Chambre le désire, je pourrai lui donner lecture du programme.

(*Parlez! parlez!*) Voici, Messieurs, le dernier paragraphe du programme relatif aux affaires d'Espagne.

« Pas d'intervention armée dans l'état présent de l'Espagne. Dans le cas d'incidents graves, le cabinet se réserve la liberté de ses résolutions. En attendant, politique amicale et secourable; instructions en ce sens aux forces navales françaises; secours de munitions et d'armes, sauf compte entre le Trésor français et le Trésor espagnol; empêchement de la contrebande maritime des armes de guerre. »

Il semblait à quelques-uns des collègues de M. Thiers que le programme était suffisamment explicatif pour répondre à tous les besoins sur la question espagnole. D'un autre côté, je crois savoir que la question intéressant plus spécialement la Chambre, avait joué dans cette rupture un rôle plus considérable qu'il m'a paru le trouver dans les paroles dont M. Thiers s'est servi tout à l'heure. Je croyais avoir dans mes souvenirs que la question espagnole avait reçu des réponses qui devaient paraître satisfaisantes, et que c'était sur la question de la Chambre dont les membres du futur cabinet étaient cependant convenus entre eux et à plusieurs reprises dans leurs réunions précédentes. C'était sur cette question, dis-je, que le dissentiment le plus grave avait éclaté. Si je commets une erreur, je serai rectifié. Je crois avoir dû présenter à la Chambre cette observation pour éclairer complètement les esprits.

Il ne me reste qu'un mot à ajouter.

M. Thiers a donné tout à l'heure lecture à la Chambre de la pièce qu'il a laissée entre les mains du roi, lorsque le roi l'a chargé de composer un cabinet. Je ne sais trop ici de quelle expression je dois me servir; car M. Thiers a dit qu'il n'avait point été chargé de la composition d'un cabinet, qu'on n'était chargé que quand on avait accepté, et qu'il n'avait point accepté.

**M. Thiers.** La Chambre connaît ma déclaration.

**M. le marquis de Dalmatie.** Je n'ai pas nié la déclaration; elle est écrite de votre main, elle est donc positive.

Je reprends. Pour compléter cette série de documents, je dois faire part à la Chambre de la lettre par laquelle M. le maréchal Soult a répondu à la communication que le roi lui a donnée de cette pièce; la voici :

*Voix nombreuses :* Quelle date !

**M. le marquis de Dalmatie.** Elle est datée du 27 mars, du même jour que celle de M. Thiers, dont il vient d'être donné lecture à la Chambre. Elle est ainsi conçue :

« Sire, Votre Majesté m'a fait l'honneur de me communiquer l'écrit, en date de ce jour, que M. Thiers lui a remis, où il est dit « que le roi lui ayant demandé de composer un cabinet, en accordant les points contestés quant aux choses, » M. Thiers a répondu au roi « qu'il se serait chargé de cette mission il y a douze jours, mais qu'il ne le pouvait plus. » (Je ne répéterai point cette pièce, dont il a déjà été donné lecture à la Chambre.)

« Je ne puis être que très touché de la détermination que M. Thiers veut bien me témoigner;

mais, je dois l'avouer, elle me paraît tardive, alors qu'il sait qu'avec l'agrément de Votre Majesté, je me suis retiré de toutes les combinaisons qui ont eu lieu jusqu'à présent, et il doit en connaître les motifs. Maintenant M. Thiers jugera que dans l'état où les choses ont été amenées (et elles ont été amenées à ce point par d'autres que par moi), je ne puis consentir à sa dernière proposition.

« C'est donc avec un profond regret que j'ai l'honneur de supplier Votre Majesté de différer encore pour utiliser mon zèle; dans une autre situation de choses, peut-être je serai à même de mieux y répondre, en donnant à Votre Majesté et à mon pays de nouvelles preuves de mon entier dévouement.

« Je suis avec respect, etc. »

Ici, Messieurs, se terminent pour le moment les observations que j'avais à faire. Je devais présenter surtout à la Chambre le point de vue auquel le maréchal a envisagé sa situation, ses devoirs envers le pays, et en même temps ses liaisons avec les hommes politiques avec lesquels il voulait composer un ministère parlementaire. Je devais à la Chambre ces explications; je les lui ai données, et j'espère qu'elle reconnaîtra ce que je lui ai déjà dit à plusieurs reprises, le vif désir qu'a toujours eu le maréchal de mettre ses services à la disposition du roi et du pays; mais en même temps la conviction arrêtée chez lui qu'il ne pouvait le faire d'une manière utile qu'à des conditions qui seraient acceptées par sa conscience et son intelligence de la situation des choses.

**M. Hippolyte Passy.** Messieurs, après les explications longues et détaillées que vous venez d'entendre, vous connaissez la série des combinaisons diverses qui ont été essayées, et j'aurai bien peu de mots à dire. Deux raisons seulement me déterminent à monter à la tribune; d'une part, quelques assertions relatives aux conditions proposées à la Couronne; de l'autre, la part que j'ai prise, en dernier lieu, à un essai de réconciliation et de formation d'un cabinet.

Messieurs, un point important m'a paru, d'après l'ordre de la discussion, être tout ce qui concerne l'acceptation des conditions du programme proposé à la Couronne le 19 mars. Il ne faut pas s'étonner si la Couronne a pu, antérieurement au 19 mars, hésiter, soit sur le choix des personnes, soit sur les conditions qui devaient lui être proposées. Rien, je le répète, de plus naturel.

Mais, Messieurs, la nécessité a ses lois; elle se fait sentir à tout le monde; et du moment où le programme a été accepté par la Couronne, il est resté valablement accepté; et dans tous les essais de combinaison qui ont eu lieu depuis, il a toujours été parfaitement entendu que le programme était accepté dans tous ses termes, et avec les explications données le 21 mars devant la Couronne.

Il est certain que quelques difficultés se sont élevées, je ne dirai pas dans le sein du conseil, mais du projet de conseil assis autour de la table devant Sa Majesté. Quelques-unes de ces difficultés sont venues de plusieurs des personnages appelés à former le ministère; d'autres sont venues de la Couronne. Mais, je dois le dire, à mes yeux,

dans ma conviction profonde, rien n'annonçait que la Couronne dût refuser. (*Mouvement.*)

Je le répète, rien, à mes yeux, et je ne crois pas me tromper, ne m'annonçait que la Couronne dût refuser, et ce n'est réellement pas pour refus de ces conditions que le conseil s'est dissous. Je prie, en effet, la Chambre de le remarquer, depuis, dans toutes les combinaisons dont il s'est agi, l'acceptation des conditions a été un des points reconnus et constatés; jusqu'à la journée de samedi dernier, où a cessé toute participation de ma part aux essais de formation d'un conseil, l'acceptation des conditions tracées par les hommes qui se sont réunis devant le roi le 21 mars a toujours eu lieu, toujours il a été déclaré que les conditions étaient agréées et qu'il n'y avait pas à les remettre en question.

Je le dis devant la Chambre; je le dis comme un fait.

Messieurs, ce point éclairci, j'ai maintenant à rendre compte de ce qui m'est personnel. J'ai figuré dans la plupart des combinaisons qui ont été tentées; j'y ai figuré avec le désir profond de les voir réussir, parce qu'il me paraissait de la plus haute importance que le pays sortît enfin de la situation fâcheuse où il était, et qu'un ministère se formât.

A partir, je crois, du 30 mars dernier, trois semaines se sont écoulées sans qu'il y eût d'essai sérieux de combinaison; des pourparlers ont eu lieu; rien de sérieux à mon avis n'a été tenté. Ce ne fut qu'après ma nomination comme président de la Chambre que j'essayai de renouer l'une des combinaisons échouées.

Je me rendis chez M. le maréchal Soult. Ici, Messieurs, je vous dirai les faits dans toute leur réalité. Je proposai à M. le maréchal Soult d'user de la situation que la bienveillance de la Chambre m'avait faite, pour renouer les combinaisons. M. le maréchal ne s'expliqua pas complètement dans la première entrevue, néanmoins il me dit : Faites, et je verrai.

Je regardai ceci comme contenant sinon l'autorisation entière, au moins comme une de ces autorisations dont la nécessité du moment me permettait de me servir. Je crus alors devoir faire des ouvertures à l'honorable M. Thiers. Je les lui fis faire, et je déclare à la Chambre que la réponse de l'honorable M. Thiers fut ce qu'elle devait être et telle que je l'attendais de lui. M. Thiers se prêta à la combinaison. Deux de ses amis me dirent qu'ils avaient de sa part autorisation d'accepter, bien entendu si la combinaison avait un caractère tel que M. Thiers pût honorablement y entrer. Quant à moi, je le déclare, jamais il ne m'était venu dans l'esprit que M. Thiers pût accepter une autre situation que celle du ministère des affaires étrangères : c'était à mes yeux une convenance de situation pour lui; il y avait plus, après avoir été président du conseil et ministre des Affaires étrangères, il était nécessaire que M. Thiers insistât pour avoir ce portefeuille, et jamais, encore une fois, il ne m'était venu dans l'esprit qu'il pût se contenter d'une autre situation; rien au monde ne pouvait me faire soupçonner que M. le maréchal eût d'autres vues.

Je dois le dire également à la Chambre : deux fois j'avais été mandé par le roi, deux fois, j'avais eu l'occasion de m'entretenir avec Sa Majesté des difficultés du moment, de la nécessité impérieuse qu'un ministère fût formé, et qu'enfin l'état de crise qui afflige ce pays eût un terme.

Eh bien, dans ces entrevues, j'acquis la certitude que la Couronne était pleinement résolue à accepter hommes et choses; et c'est après me l'être entendu dire deux fois, qu'il était resté pour moi démontré que l'illustre maréchal Soult, du moment où M. Thiers serait admis dans la combinaison dont il était le chef, ne l'admettait qu'en lui remettant le portefeuille des affaires étrangères.

Je l'avoue, mon étonnement a été grand, quand samedi dernier j'ai appris que les idées de M. le maréchal avaient pris un autre cours, qu'il offrirait à M. Thiers, non plus le portefeuille des affaires étrangères, mais à son choix l'un des deux portefeuilles de l'intérieur ou des finances. Je l'ai appris dans la soirée, et j'ai appris en même temps que, sur cette proposition, les deux amis chargés des pouvoirs de M. Thiers, les lui avaient remis; à mon avis ils avaient agi sagement.

Je le dis dans l'intérêt de la vérité, seul but des explications qui ont lieu devant vous; tel a été mon étonnement, que quand on est venu, le lendemain, m'en donner l'explication, je n'ai pu m'empêcher de dire que mon rôle était fini, que les offres de service tout officieuses que j'avais faites au maréchal Soult avaient atteint leur terme. Je m'étais flatté que je pourrais intervenir entre les hommes politiques, qu'il me serait possible de les amener à se réunir, à se concilier, et à créer un ministère; j'avais offert de m'associer, non seulement à un ministère formé du centre gauche, mais à un ministère qui eût compris également des membres du centre droit; les deux combinaisons me semblaient bonnes; je n'ai pas à m'expliquer ici sur celle qui aurait eu ma préférence. J'étais également résolu à entrer dans l'une et dans l'autre; mais, pour ces formations, il était essentiel que les hommes eussent la situation qui leur revenait naturellement, et, à l'aspect d'une difficulté que je n'avais pas même soupçonnée, j'ai dû rester étranger à toute négociation nouvelle. Ce qui me fait dire ceci, c'est que je suis le seul des membres de cette Chambre qui me sois mêlé activement, depuis cinq jours, d'une reconstitution du cabinet; je le déclare, j'ai échoué, je le dis à regret, j'ai échoué.

Et maintenant, il ne m'est permis de scruter la conscience de personne; mais je le crois, les hommes auxquels je m'étais adressé sentaient le poids de la situation, tous désiraient sincèrement, sérieusement, contribuer à la formation d'un ministère; si elle a échoué, il n'y a eu en rien de ma faute. (*Mouvement.*)

Je ne sais quelles sont les considérations qui ont pu conduire M. le maréchal Soult à adopter la résolution à laquelle je ne m'attendais pas. (*Interruption.*)

**M. le marquis de Dalmatie.** Je demande la parole.

**M. Hippolyte Passy.** Je ne sais, Messieurs,

comment il est advenu qu'une négociation que j'avais entamée, dans la conviction que la distribution des portefeuilles aurait lieu, ainsi qu'à mon avis il me semblait indispensable qu'elle fût effectuée; je ne sais, comment, dis-je, il est advenu qu'au moment même où une combinaison pouvait se réaliser, la proposition de charger M. Thiers de l'intérieur a empêché que cette combinaison devint définitive. Mais ce que je déclare à la Chambre, c'est que j'ai eu l'occasion d'en entretenir la Couronne, et que je suis resté assuré qu'elle avait laissé au maréchal plein pouvoir, s'étant interdit d'intervenir en quoi que ce soit et dans la distribution des portefeuilles et dans les conditions qui lui seraient présentées. (*Très bien! Mouvement.*) Cette déclaration, je la fais, parce que dans le temps où nous sommes il importe que la vérité soit connue; et pour moi, je le dis tout haut, ce n'a pas été sans un profond regret que j'ai vu la presse, mal informée, reporter là où aucune responsabilité n'était engagée, les causes de la dissolution successive des projets des conseils. Pour ma part, tout a contribué à m'en fournir la preuve; pas un instant depuis le 23 mars la Couronne n'a fait de difficulté sur les choses ou sur les personnes. (*Très bien! très bien!*)

**M. le marquis de Dalmatie.** La discussion à laquelle la Chambre vient de se livrer a eu ce bon résultat, ce résultat capital, d'établir que la Couronne a laissé pleine liberté tant sur les hommes que sur les choses aux personnes qui ont été appelées auprès d'elle et investies de sa confiance pour la constitution d'un cabinet. C'est un acte qu'il faut enregistrer, et qui répond victorieusement à toutes les attaques auxquelles la Couronne a été en butte depuis un mois. (*Très bien! très bien!*) Si je remonte à cette tribune, je le fais à regret; car je ne croyais pas être obligé comme je le suis de rectifier les paroles de l'orateur qui descend de cette tribune...

Pardon, Messieurs, si je ne donne pas un libre cours à mes idées... (*Parlez! parlez!*); mais il y a certaine chose que je me demande...

La tournure et la forme que les débats ont prises ont été, et j'en remercie la sagesse de la Chambre et celle des orateurs qu'elle a entendus, toutes ont été remarquables par le calme et la modération. Je commettrais une mauvaise action, je crois, si je m'en écartais en ce moment. J'ai seulement à dire et à la Chambre me comprendra, qu'il y a eu auprès du maréchal Soult une démarche faite par plusieurs membres du centre gauche, quelques jours après la rupture du 21 mars, la date me reviendra tout à l'heure. Le maréchal leur a, à cette époque, fait part de son opinion sur le compte des personnes, opinion toute politique. Je prie la Chambre de remarquer combien j'insiste sur ce point.

*De toutes parts :* Oui! oui! C'est bien entendu!

**M. le marquis de Dalmatie.** Il a exprimé des répugnances, je dois dire le mot. Plus tard, mercredi dernier, l'honorable M. Hippolyte Passy est venu chez le maréchal pour lui proposer de servir de haut intermédiaire pour renouer les négociations, il proposa au

maréchal de faire lui-même une démarche. Le maréchal déclina cette proposition, et la trouva inconsistante avec l'opinion qu'il n'avait jamais cessé d'émettre, mais il dit, il est vrai, au président de la Chambre (car c'était le lendemain de la nomination de M. Hippolyte Passy à la présidence) : Vous êtes, vous, parfaitement en mesure de faire ce que bon vous semble. Quant à moi, je maintiens mon libre arbitre, ma libre décision; et vos actes sont parfaitement en dehors de moi et seront ignorés par moi.

Voilà, Messieurs, les termes dans lesquels s'est réellement passée cette conversation. (*Mouvements en sens divers.*)

Maintenant samedi dernier, par l'intermédiaire de M. Dufaure et de M. Vivien d'abord, et de M. Teste ensuite, auprès duquel M. Dufaure et M. Vivien s'abouchèrent, et qu'ils engagèrent à se rendre chez M. le maréchal pour faire des propositions (ce que M. Teste confirmera sans aucun doute), le maréchal, qui jusque-là était resté dans les termes dont il s'était servi en répondant aux membres du centre gauche qui étaient venus chez lui trois semaines auparavant, répondit que, quant à lui, il consentait à faire encore un pas, qu'il ne savait pas comment sa proposition serait acceptée, qu'il espérait qu'elle le serait bien, mais que, chef responsable du cabinet, on devait lui tenir quelque compte de cette responsabilité; qu'ainsi la proposition du portefeuille de l'intérieur pouvait être faite à M. Thiers de sa part, non pas comme changement d'opinion dans le sens que l'a fait entendre M. Hippolyte Passy, mais au contraire comme modification à l'opinion qu'il avait depuis longtemps manifestée, et qui était assez répandue. (*Murmures à gauche.*)

**M. Teste.** Je demande la parole.

**M. le marquis de Dalmatie.** Je saisis cette occasion pour prier l'honorable M. Thiers de n'attribuer aucune intention pour lui au maréchal.

M. Thiers et le maréchal ont été en dissentiment politique sur certains points qui obligeaient un chef de cabinet futur responsable à certaines exigences, par rapport à la manière dont il envisageait sa responsabilité.

M. Guizot a dit tout à l'heure que dans la distribution des portefeuilles, il devait être permis à la Couronne d'avoir son opinion. Ici la Couronne n'a manifesté aucune opinion; mais on conviendra que pour un chef de cabinet responsable, une pareille permission doit lui être donnée. Tel est le sens, et le sens unique, de la proposition faite à M. Thiers.

**M. Teste.** Je ne m'attendais pas à ce qu'une part me fût faite dans les explications que la Chambre reçoit. Le rôle que j'ai joué dans les faits qui sont l'objet d'une si grande et si juste préoccupation a été court, intermittent et subalterne. Cependant mon nom vient d'être prononcé, et je crois qu'en effet, puisque des explications ont lieu, il faut qu'il en sorte quelque enseignement, il faut que la vérité se fasse jour tout entière sans passion aucune; et je crois au contraire sa pleine manifestation seule capable d'amener des rap-

prochements qui sont dans le plus grand intérêt du pays.

Je suis arrivé à Paris le 14 mars dans la nuit; j'ai eu l'honneur de voir l'honorable M. Dupin le lendemain matin, et de prendre auprès de lui quelques renseignements sur ce qui se passait. M. le maréchal avait eu la bonté d'envoyer chez moi, avant mon arrivée, à plusieurs reprises. Je me suis rendu chez lui à midi, le 15. J'ai su qu'il avait reçu du roi, ainsi que me l'avait dit M. Dupin, la mission de former un cabinet. Il a bien voulu m'entretenir de ce qui s'était passé jusqu'alors; il m'a même fait l'honneur de me dire que, dès l'ouverture des négociations, sa pensée avait été de m'y assigner une place; ce qui avait donné lieu à quelques objections. J'ai alors supplié M. le maréchal de vouloir bien m'écarter de sa pensée; je lui ai déclaré que je ne voulais être pour lui le sujet d'aucune anxiété, et que surtout je ne voulais pas, qu'à mon occasion il y eût le moindre obstacle, la moindre entrave apportée à la constitution d'un cabinet.

Tel a été mon langage de prime abord, depuis je n'ai pas varié. (*Très bien!*) Dès ce moment j'ai cessé tout rapport avec M. le maréchal jusqu'au jour où il fut officiellement annoncé qu'il avait résilié dans les mains du roi la mission qu'il avait reçue. Alors j'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller lui exprimer mes regrets, et de tenter, s'il était possible, de renouer des fils qui venaient de se rompre. J'ai employé auprès de M. le maréchal toute l'influence que pouvait me donner l'attachement que je lui porte et le dévouement que j'ai pour sa personne; j'ai employé cette influence dans des vues de conciliation dont je ne me suis jamais départi. (*Très bien!*) Les choses se sont passées ensuite en dehors de moi; je n'ai eu ni à m'en enquérir ni à m'en occuper. Seulement dans des conversations que j'ai eues avec des membres qui siègent au centre de cette Chambre, j'avoue franchement que, m'associant jusque-là aux idées exprimées tout à l'heure par M. Guizot, j'ai eu l'occasion d'exprimer le désir qu'on pût faire une combinaison qui fût pour la Chambre une garantie de majorité durable, et qu'elle ouvrît au cabinet futur une carrière d'avenir dont le pays aurait senti les avantages. Samedi matin, mes honorables collègues et amis MM. Dufaure et Vivien vinrent me trouver, et me parlèrent de ce que je savais déjà et dont M. Thiers m'avait déjà informé.

Je savais ce qui s'était passé, que M. Thiers s'était effacé devant eux, leur remettant pour ainsi dire l'exécution de sa volonté. A la suite de cette ouverture, le président de la Chambre fut nommé. MM. Dufaure et Vivien m'annoncèrent que le matin du même jour M. Hippolyte Passy avait vu M. le maréchal, et l'avait pressé vivement de reprendre avec M. Thiers les négociations deux fois rompues, et qu'il n'avait rien obtenu sur son esprit; qu'en conséquence MM. Dufaure et Vivien se voyaient à regret obligés de rendre à M. Thiers la mission qu'ils avaient reçue. Ils durent s'apercevoir que j'étais touché comme eux de la renaissance des obstacles et des difficultés qui semblaient à plusieurs d'entre nous à la veille d'être vaincues.

M. Dufaure, si je ne me trompe, m'engage à voir M. le maréchal pour savoir si je n'obtiendrais pas plus de lui que M. Hippolyte Passy, pour faciliter la constitution du cabinet. MM. Dufaure et Vivien me disaient que M. Thiers ne consentait à entrer dans le cabinet que comme l'un des chefs de cette fraction de la Chambre qu'on appelle centre gauche. Je considérais cette combinaison comme un moyen de succès. J'ai donc vu M. le maréchal samedi à 4 heures 1/2, et je lui ai rendu fidèlement compte de la démarche qui avait été faite auprès de moi.

Je trouvais le maréchal ferme dans les idées qu'il m'avait auparavant communiquées. Il m'a répété qu'il lui paraissait désormais impossible que M. Thiers et lui eussent place dans le même cabinet. Je ne lui ai pas demandé et il ne m'a pas dit en quoi consistait cette impossibilité. J'ai insisté dans ma mission avec toute l'ardeur qu'il y a dans mon caractère quand je poursuis un but que je crois utile à mon pays. (*Très bien!*)

Le maréchal alors a paru touché de mes paroles, et, par un mouvement spontané qui n'avait pas, j'en suis sûr, de précédent, car il était bien le résultat de l'influence du moment, il m'a dit : « Il y aurait encore un moyen; je prends sur moi d'aller jusque-là. Voyez ces Messieurs, et dites-leur que si M. Thiers veut accepter le portefeuille des finances ou celui de l'intérieur, en renonçant à celui des affaires étrangères, il n'y aura pas alors de difficultés, ou du moins les difficultés ne provenant pas de l'incompatibilité entre les personnes, et de l'opinion que j'ai conçue que M. Thiers, placé aux affaires étrangères serait une cause prochaine de dissentiment pour le cabinet, il doit lui être indifférent d'accepter sur un pied d'égalité un portefeuille important. Voyez si vous pouvez l'y décider. Et j'ajouterai une autre condition, une condition *sine qua non* (je parle ici comme témoin), c'est-à-dire que MM. Guizot et Duchâtel entrèrent dans la combinaison future. »

A cet égard, le maréchal savait bien qu'il n'y avait pas d'objection à craindre de ma part; mais sur le premier point, je lui dis qu'il me semblait que cette proposition sonnerait mal aux oreilles de M. Thiers, qu'il pouvait y voir sa dignité personnelle blessée, que je doutais qu'il acceptât. J'ai développé les raisons qui m'inspiraient cette crainte, raisons qui ont été reproduites par l'honorable M. Thiers lui-même.

Le maréchal m'a répété qu'il ne pouvait pas aller au-delà; que c'étaient là les deux conditions qu'il me chargeait de transmettre, mais qu'il ne pouvait leur faire subir aucune modification. Je me suis rendu à l'instant chez M. Dufaure, où j'ai trouvé M. Vivien, et j'ai fait part à ces Messieurs de ce qui se passait, non sans leur exprimer de nouveau le regret que j'éprouvais de la mauvaise issue de la négociation. Ils peuvent me rendre ce témoignage. Je les ai quittés, et le soir ils m'ont rapporté une réponse négative écrite et signée par eux, qu'à onze heures j'ai remise au maréchal.

Là s'est terminée la part assez rapide et malheureusement peu efficace que j'ai prise à ces négociations. Le cours de la discussion m'y a amené, et je n'ai pas cru qu'il me fût

permis de refuser d'apporter à la Chambre le tribut de la vérité. (*Marques d'assentiment.*)

**M. Thiers.** J'ai bien peu de mots à dire à la Chambre, mais je les crois indispensables pour l'exactitude des faits, et qu'il me soit permis d'ajouter, pour ma dignité personnelle.

Quant aux faits, M. le marquis de Dalmanie a dit que le débat relativement à la question de l'Espagne n'avait pas été le débat principal, le 21 mars, jour de la rupture de la combinaison dont il s'agit.

Il a ajouté que le débat s'était posé entre moi et quelques-uns de mes collègues.

Je vais tâcher de rétablir les faits.

**M. le marquis de Dalmanie.** Voulez-vous me permettre?... J'ai seulement dit que le dissentiment entre M. Thiers et ses futurs collègues sur la question d'Espagne était suffisant pour expliquer l'existence d'une...

*Plusieurs voix :* D'une rupture.

**M. le marquis de Dalmanie.** D'un désaccord, sans remonter à la Couronne.

**M. Thiers.** Qu'il me soit d'abord permis de constater un droit, un droit de la Couronne. La Couronne a le droit d'avoir un avis dans nos affaires et un avis prépondérant; elle a le droit de différer d'avis avec les hommes qu'elle appelle à être ses ministres, comme ces hommes ont le droit d'avoir un avis contraire à celui de la Couronne. Quand ils ne sont pas d'accord avec elle, ils ne deviennent pas ses ministres, ou ils cessent de l'être. C'est un droit réciproque. (*Assentiment.*)

Je n'ai donc fait qu'une chose parfaitement naturelle, parfaitement constitutionnelle, très fréquente en Angleterre, quand j'ai dit que, sur un point j'avais différé d'avis avec la Couronne.

Quant à mes collègues, voici ce qui s'était passé avec eux : nous avons discuté la question longuement, profondément. Je leur avais fait un sacrifice considérable, et ils m'avaient accordé qu'il fallait faire passer la politique du cabinet français de l'état de froideur à l'état de bienveillance efficace, et j'avais demandé des signes réels de cette bienveillance efficace.

Quelques difficultés s'étaient élevées entre nous; cependant le programme dont j'ai la minute, car il a été écrit par moi en présence de mes collègues et presque sous leur dictée, contient la preuve que j'avais énuméré toutes les conditions. Mes collègues m'avaient dit : « Si elles sont agréées par le roi, nous adhérons. »

Le débat s'est donc passé entre la Couronne et moi; la Couronne a usé de son droit, moi, du mien; et tout s'est passé avec le respect que tout bon citoyen doit à la Couronne.

Que si, maintenant, on me révèle qu'il y avait un dissentiment, non seulement entre la Couronne et moi, mais entre moi et mes futurs collègues, oh! alors, je m'applaudis davantage d'avoir éclairé la situation, d'avoir dissipé les obscurités et les doutes, et de ne m'être pas exposé à entrer dans un cabinet pour en sortir quinze jours après. (*Approbaton aux extrémités.*) J'ai voulu la

clarté je l'ai voulue tout entière, et j'ai voulu des conditions écrites, pour qu'il n'y eût pas plus tard dissentiment entre nous.

Et quant au programme, il n'était pas accordé quatre jours après; car M. le duc de Broglie m'a dit qu'il le trouvait juste, fondé, qu'il conseillera à ses amis de ne pas en accepter d'autres, ajoutant qu'il se faisait fort de le faire accepter; mais il ne l'était pas le 27 mars, le jour où la Couronne m'a appelé pour me faire ses offres de confiance et où je n'ai pas pu les accepter. Ainsi, le jour où j'ai rompu ou fait rompre la combinaison pour une question de choses, la question de choses n'était pas vidée, le programme n'était pas accepté; chacun était dans son droit: le roi y était, j'y étais aussi; il me convenait d'y être, et j'y étais bien respectueusement. (*Mouvement.*)

Le gouvernement constitutionnel serait impossible dans notre pays, si nous ne savions discuter de telles choses, moyennant que nous les discussions avec le respect convenable; il serait impossible, si des hommes n'avaient pas le courage, bien facile d'ailleurs dans la situation où je me trouvais, le courage de différer d'avis avec la Couronne, et de le dire tout haut.

Maintenant, un dernier mot qui m'est personnel: l'honorable M. le marquis de Dalmatie a dit que pour entrer dans un cabinet, il fallait avoir confiance. Il a raison. C'était pour me donner cette confiance que je provoquais des explications pleines et entières sur tous les sujets. Ce n'est pas moi qui, le premier, suis allé solliciter la confiance de M. le maréchal Soult; il s'est adressé à moi, et il m'a trouvé, je dois le dire, peu empressé, non pas à cause de lui, je respecte son nom, sa gloire, ses services, et jamais, aurait-il des torts avec moi, ce que je ne dis pas qui soit ici, je ne répondrai à un homme de cet âge et de cette gloire par des torts égaux. (*Très bien!*)

Je répète que je n'ai pas sollicité la confiance de M. le maréchal, il s'est adressé à moi, il m'a trouvé plein de soucis, de répugnances pour une situation difficile, et l'honorable M. Barrot a été mis dans la confiance de ces répugnances par M. le maréchal lui-même.

**M. le marquis de Dalmatie.** J'en ai été témoin.

**M. Thiers.** Et quand il m'a accordé sa confiance, confiance que je crois mériter comme celle de tous les hommes avec lesquels je pourrais entrer au pouvoir, j'ai cru que c'était sérieusement. Je ne croyais pas qu'il aurait confiance en moi pour le ministère de l'intérieur et pas pour le ministère des affaires étrangères. (*Mouvement approbatif à gauche et au centre gauche.*) Et ici qu'il me soit permis d'exprimer une peine que j'ai ressentie profondément. M. le maréchal d'abord très empressé auprès de moi, change tout à coup, et déclare deux ou trois fois qu'il ne veut plus être mon collègue. Je ne m'en offense pas, et je réponds toujours que je suis prêt à accepter sa présidence; je réponds ainsi, par respect pour l'intérêt du pays, et non pour moi, à qui le ministère était presque insupportable. Une dernière fois j'ac-

cepte encore la présidence de M. le maréchal, à cause de son âge, de ses services passés, de ses services présents et futurs, et ce jour-là il me semble qu'il pouvait me rendre la pareille et répondre à ma condescendance par un retour qu'il me devait. Je ne comprends pas, en vérité, comment tout à coup M. le maréchal me fait proposer une situation qui ne m'avait jamais été proposée. M. le maréchal voulait-il me diminuer aux yeux du pays, en m'imposant de telles conditions? Il aurait eu tort; je ne suis pas homme à subir des conditions de n'importe qui. Or, en tout cas, il ne faut jamais diminuer des collègues de la force desquels on a besoin; des collègues dont la force doit faire la vôtre. Cela n'était digne ni de moi, ni de M. le maréchal. (*Approbaton à gauche et au centre gauche.*)

**M. le marquis de Dalmatie.** Je désavoue formellement l'intention que M. Thiers attribue au maréchal. Je puis affirmer que cette pensée n'a jamais été la sienne.

*De toute part:* A demain! à demain!

(La suite de la discussion est renvoyée à demain.)

(La séance est levée à six heures un quart)

*Ordre du jour du mardi 23 avril 1839.*

A une heure, séance publique.

Suite des interpellations sur la crise politique.

*Commission des pétitions n° 1.*

1 <sup>er</sup> bureau.	MM. le baron Roger ;
2 <sup>e</sup>	— Mermilliod ;
3 <sup>e</sup>	— Auguis ;
4 <sup>e</sup>	— Carl ;
5 <sup>e</sup>	— le marquis Just de Chasseloup-Laubat ;
6 <sup>e</sup>	— Billaudel ;
7 <sup>e</sup>	— de Combarel ;
8 <sup>e</sup>	— de Golbéry ;
9 <sup>e</sup>	— Lebœuf.

*Commission de comptabilité de la Chambre.*

1 <sup>er</sup> bureau.	MM. Abraham Dubois ;
2 <sup>e</sup>	— Duprat ;
3 <sup>e</sup>	— Galis ;
4 <sup>e</sup>	— Croissant ;
5 <sup>e</sup>	— Pétiot-Groffier ;
6 <sup>e</sup>	— Ledéan ;
7 <sup>e</sup>	— Garnon ;
8 <sup>e</sup>	— Manuel ;
9 <sup>e</sup>	— Merlin.